

PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

2019-277-DEL

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence de Catherine JULLIEN-BRECHES, Maire de Megève.

Date de convocation	11/12/2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Nombre de conseillers municipaux présents	25

Présences

Catherine JULLIEN-BRECHES, Christophe BOUGAULT-GROSSET, Edith ALLARD, Laurent SOCQUET, Jocelyne CAULT, Patrick PHILIPPE, Frédéric GOJJAT, Nadia ARNOD PRIN, Marika BUCHET, Catherine PERRET, Lionel MELLA, Annabelle BACCARA, François FUGIER, Samuel MABBOUX, Catherine DJELLOUL, Jean-Pierre CHATELLARD, Katia ARVIN-BEROD, Jean-Michel DEROBERT, Sylviane GROSSET-JANIN, François RUGGERI, Pierrette MORAND, Lionel BURILLE, Micheline CARPANO, Denis WORMS, Marie-Christine ANSANAY-ALEX

Représentés

Laurianne TISSOT (procuration à Catherine PERRET)
David CERIOLI (procuration à Frédéric GOJJAT)

Excusés

Absents

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code des Communes.

Madame Catherine PERRET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – PÔLE FINANCES ET PROGRAMMATION (F.I.P.R.O.) – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Objet

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – PÔLE FINANCES ET PROGRAMMATION (F.I.P.R.O.) – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Rapporteur

Monsieur Frédéric GOUJAT

Vu les articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 27 février 2018 portant sur le PPI 2018-2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 10 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'eau en date du 11 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement en date du 11 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des parcs de stationnement en date du 12 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du Palais en date du 16 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du COMEVEN en date du 13 décembre 2019.

Exposé

En application des articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales, la présentation des orientations budgétaires de la commune doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat est une étape incontournable du cycle budgétaire. Il s'appuie sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui doit contenir les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, les engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et des informations relatives au personnel.

Une délibération spécifique prend acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient.

Sur la base du rapport joint qui détaille les principaux éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de budget 2020 (I), puis une synthèse de la situation de la commune issue du compte administratif provisoire pour 2019 (II), les éléments relatifs à l'endettement de la commune (III), les principaux éléments de stratégie financière 2020 (IV) et enfin les budgets annexes (V). Il est proposé au conseil municipal d'engager le débat, avant de se prononcer sur le budget 2020 qui sera soumis au vote de l'assemblée en février prochain.

Le rapport d'orientations budgétaires a été envoyé aux conseillers municipaux par voie dématérialisée et est consultable au Secrétariat Général.

Annexe

Rapport d'Orientations Budgétaires – Budget 2020

Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Intervention

Présentation du rapport d'orientations budgétaires par Monsieur Frédéric GOUJAT.

I. Eléments de contexte

B. Dispositions du projet de loi de finances pour 2020

1. Les nouveautés en matière de fiscalité locale

Monsieur Frédéric GOUJAT précise qu'en raison de la refonte de la fiscalité locale liée à la suppression de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti deviendra communale et le département sera dédommagé par une part de TVA, un impôt qui bénéficiera aussi aux intercommunalités à fiscalité propre. Les simulations qui ont été opérées par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) montrent que Megève sera surcompensée. En clair cela signifie que la taxe sur le foncier bâti qui est perçue sur le territoire de la Commune est plus important que le montant de la taxe d'habitation. Mais la différence ne sera pas reversée à Megève, la Commune ne percevra que l'équivalent de la taxe d'habitation. Et la différence « cela fera plaisir à Madame Sylviane GROSSET-JANIN sera reversée aux collectivités qui ont un déficit en cette matière grâce à un système Robin des Bois ».

Monsieur Frédéric GOUJAT spécifie que cela est acté nulle part car le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur le devenir de ces excédents des communes les plus riches par rapport aux communes les plus pauvres mais assure qu'il est dans le vrai.

Madame Sylviane GROSSET-JANIN interpelle Monsieur GOUJAT en précisant à l'assemblée que bien entendu ses propos à ce sujet sont au second degré car il connaît sa révolte face à ces impôts injustes.

Monsieur Frédéric GOUJAT confirme que lui et Madame Sylviane GROSSET-JANIN sont sur la même longueur d'ondes.

Madame Sylviane GROSSET-JANIN ajoute que cela est totalement anormal.

Monsieur Frédéric GOUJAT poursuit sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en indiquant que le Président de la République s'est engagé à ce que la DGF reste stable pendant les années à venir, force est de constater que nous subissons tout de même une baisse de la DGF de 6,5%, donc il n'y a pas de stabilité mais une stabilité relative.

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES précise que depuis le début du mandat en 2014 c'est 10,2 millions d'euros que la collectivité a perdu en DGF.

Monsieur Frédéric GOUJAT poursuit la présentation du rapport d'orientations budgétaire.

II. Compte administratif 2019 anticipé

B. Section de fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Monsieur Frédéric GOUJAT explique la hausse du compte administratif 2019 par rapport à 2018 par les subventions versées par la Commune aux budgets annexes des parkings et COMMEVEN et quelques subventions aux associations notamment au Club des Sports en raison d'une avance de 100 000€, mais également la réalisation de certains événements culturels comme le Mix'art dont l'accord a été donné en cours d'exercice, ce qui a engendré des frais non budgétés. Mais également l'octroi d'une subvention à l'association Vanille Fraise et la prise en compte d'une dépense omise dans le cadre du budget du Club des Sports concernant la Coupe du Monde de Ski Cross pour un montant de 17 000€.

Monsieur Frédéric GOUJAT poursuit la présentation du rapport d'orientations budgétaire.

d) Les subventions aux budgets annexes

Monsieur Frédéric GOUJAT explique la raison de l'augmentation de la subvention versée au budget annexe des parkings de 50 000€ par rapport à 2018 : c'est une subvention préventive dont le but est de préparer la régie des parkings à l'indemnité de sortie du crédit-bail du parking du Mont d'Arbois qui interviendra en 2024 et se situera aux alentours de 4,3 millions d'euros. Dès 2020, il considère qu'il sera nécessaire de déterminer le meilleur plan financier à adopter en vue de cette échéance en 2024.

Concernant l'augmentation de la subvention versée au budget COMMEVEN Monsieur GOUJAT la justifie par la non réalisation des recettes budgétées pour cette année. Estimées à 2,3 millions d'euros elles s'élèvent en fait à 1,7 million d'euros soit un différentiel de 600 000€. Ceci s'explique par le fait que le service commercialisation a été perturbé par des mouvements de personnel majeurs, qui ont fortement impactés la commercialisation de nos espaces, mais également la commercialisation des espaces publicitaires.

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES précise qu'une partie des espaces auparavant commercialisés ont été rétrocédés au Palais.

Monsieur Frédéric GOUJAT ajoute également que certains espaces ont été utilisés par le service évènementiel. Tous ces facteurs ont contribué à une baisse du chiffre d'affaire, cependant Monsieur Frédéric GOUJAT annonce qu'il reste néanmoins optimiste pour 2020 car en raison du recrutement de personnel dans ce service, le chiffre de 2,3 millions d'euros a été réinscrit en prévision budgétaire pour 2020.

Monsieur Frédéric GOUJAT évoque un autre aspect lié au mode de fonctionnement budgétaire du budget COMMEVEN qui explique la subvention versée : pour l'édition 2020 du Festival International Jazz à Megève les agents des artistes exigent des acomptes pour les « réserver » et ces factures sont réglées sur 2019, voilà pourquoi le budget général est obligé d'abonder. De même, le budget COMMEVEN a des salaires à faire en janvier et février alors même que le budget est voté en février et que le premier acompte arrivera début mars.

Monsieur Lionel BURILLE questionne Monsieur Frédéric GOUJAT sur le fait que les indépendants soient comptés dans la masse salariale.

Monsieur Frédéric GOUJAT répond que non et poursuit en faisant remarquer à l'assemblée que le graphique en page 12 montre qu'un tiers du budget global de la Commune est consacré aux budgets annexes, ce qui est beaucoup. Il interprète également le graphique page 13 qui présente les évolutions des charges de gestion de 2009 à 2019 qui augmentent chaque année. L'augmentation entre 2011-12 traduit intégration du pôle FEE dans les services communaux.

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES précise qu'en 2012-2013 c'est l'intégration des services de l'eau, l'assainissement et la régie des parkings.

Monsieur Frédéric GOUJAT continue en expliquant qu'en 2016-2017 c'est l'intégration de l'office de tourisme avec la création du budget COMMEVEN et en 2018-2019 c'est l'intégration des nouveaux espaces du Palais qui s'est traduit.

Monsieur Frédéric GOUJAT poursuit la présentation du rapport d'orientations budgétaire.

C. Section d'investissement : la poursuite de la politique d'investissement

2. Les dépenses d'investissement

a) Les dépenses d'équipement

Monsieur Frédéric GOUJAT interpelle Monsieur Denis WORMS concernant ses déclarations sur les dépenses de voirie qu'il estimait en baisse pendant le mandat écoulé car il considérait que 3 millions d'euros étaient nécessaires pour leur entretien alors même que l'investissement de la Commune est à hauteur de 4,5 millions d'euros. Comme 2 millions d'euros sont consacrés au Paddock on peut considérer un investissement récurrent de 2,5 millions d'euros auxquels on ajoute les dépenses liées aux voiries en section de fonctionnement qui s'établissent entre 700 000€ et 1 million d'euros depuis le début du mandat, on en est à 3 voire 3,5 millions d'euros de dépenses. Monsieur Frédéric GOUJAT considère qu'il faut arrêter la polémique car la Commune de Megève s'occupe de sa voirie et a toujours mis des fonds en face pour la maintenir à niveau.

Monsieur Denis WORMS précise qu'il parlait de la voirie seule et n'incluait pas les réseaux et qu'il faisait juste le constat que nos voiries se dégradent donc le budget dont on aura besoin devrait être en augmentation pour maintenir à niveau ces voiries là parce que c'est pas le même budget quand on entretient et quand on refait complètement.

Monsieur Laurent SOCQUET indique qu'en effet même un budget de 10 millions d'euros pourrait être nécessaire pour la voirie lorsqu'on en refait la structure. Aujourd'hui on reprend les enrobés mais jamais les structures. La reprise des structures c'est ce qu'on essaie de faire dans la rue Charles FEIGE par exemple. Mais malheureusement on n'est pas prêt d'y arriver et cela fait des années qu'on prend un retard considérable sur l'entretien des rues et dans les réseaux. D'ailleurs dans la rue Charles FEIGE on reprend les réseaux et la totalité des espaces.

Monsieur Frédéric GOUJAT poursuit la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

III. Etat de la dette

Monsieur Frédéric GOUJAT explique qu'en 2014, au début du mandat, la dette de la Commune s'établissait à 44 883 004 €. En 2015, on atteignait un record d'endettement à 62 153 146 €. Depuis on remarque un désendettement constant et à la fin de l'année 2020 le niveau d'endettement sera équivalent à celui de 2014 tout en ayant réalisé un emprunt de 20 millions d'euros pour financer l'extension du Palais. Monsieur Frédéric GOUJAT estime qu'à la fin de son mandat Madame le Maire pourra être fière de l'état des finances communales qu'elle va laisser au prochain maire.

Monsieur Frédéric GOUJAT poursuit la présentation du rapport d'orientations budgétaire.

C. La capacité de désendettement

Madame le Maire explique qu'en 2016 Megève est rentré dans le réseau d'alerte endettement, ce qui lui a valu une convocation en Préfecture en présence de la Direction Générale des Finances. Cette année, du fait des mesures prises consécutivement à cette rencontre, la Commune a reçu récemment un courrier félicitant les finances de la collectivité.

Monsieur Frédéric GOUJAT ajoute qu'il est communément admis que la situation d'une collectivité devient dangereuse lorsque la capacité de désendettement approche les 12 ans, en dessous de 6 ans elle est considérée comme très saine et médiane entre 6 et 10 ans. Donc avec une capacité de désendettement pour le budget consolidé de 7,82 années, Megève est dans une très bonne moyenne.

Monsieur Frédéric GOUJAT poursuit la présentation du rapport d'orientations budgétaire.

IV. Principaux éléments de la stratégie financière 2020

B. Section d'investissement

1. Les recettes investissement

Monsieur Frédéric GOUJAT souligne que, sous l'impulsion de Madame le Maire, qui est l'artisan majeur de ces recherches de subventions, puisque dès qu'un projet est envisagé, elle demande s'il existe un moyen d'obtenir des financements, il a donc effectivement été mené une politique active de recherche de subventions notamment pour les travaux de réfection de l'église. Les différentes démarches menées ont permis d'obtenir une subvention supplémentaire de 81 000€. Monsieur Frédéric GOUJAT reconnaît que ce n'était pas dans les habitudes de Megève de se lancer dans des recherches de subventions et aujourd'hui force est de constater que cela porte ses fruits.

A ce sujet Madame Catherine JULLIEN-BRECHES indique que lors du vote du budget, un tableau récapitulatif des subventions demandées et perçues sera fourni pour information.

2. Les dépenses d'investissement

b) Les dépenses individualisées

Monsieur Frédéric GOUJAT insiste sur le fait que dans l'hypothèse d'un changement de municipalité et d'une priorisation différente des dossiers, il est proposé de limiter les investissements aux opérations indispensables, partiellement engagées ou prévues dans le précédent Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Ce qui signifie que le conseil municipal, notamment la majorité en place, par rapport à ces dépenses individualisées, n'engage à ce jour en rien la prochaine municipalité. Le PPI a été voté par l'ensemble du conseil municipal, donc le budget n'est pas aliéné, la prochaine municipalité sera réellement maîtresse des finances publiques.

Monsieur Frédéric GOUJAT poursuit la présentation du rapport d'orientations budgétaire.

V. Budgets annexes

D. Budget annexe « Parcs de stationnement »

Monsieur Frédéric GOUJAT estime que les ressources d'exploitation de ce budget sont stables donc qu'elles sont arrivées à maturité en raison des augmentations tarifaires qui ont été réalisées de manière constante. Pour l'année prochaine, il n'y a pas d'augmentation tarifaire prévue donc on est sur la même voilure. Si la fréquentation de parkings est similaire le chiffre d'affaire va rester stable. Pour ce qui est des dépenses de ce budget, de gros efforts ont été entrepris par les personnes en charge pour une optimisation maximum des dépenses, notamment les charges de personnel qui ont été compressées. Les dépenses de fonctionnement de ce budget ont été réduites à leur minima pour que ce service continue à fonctionner. La Commune de Megève a abondé à ce budget pour les

raisons évoquées tout à l'heure, il faut que ce budget puisse avoir une trésorerie disponible et que cette méthode soit poursuivie jusqu'en 2024 pour avoir la capacité d'amortir la sortie du crédit-bail.

Monsieur Frédéric GOUJAT rappelle à l'assemblée que la régie des parcs et stationnement avait souscrit un emprunt de 2 millions d'euros dont 900 000€ avaient été consommés dans la rénovation du parking du Casino, le reliquat de cet emprunt soit 1,1million sera consacré à la rénovation du parking du village avec la reprise de l'étanchéité.

Monsieur Laurent SOCQUET ajoute qu'un ascenseur sera également installé et souhaite rassurer la population Mègevanne qui stationne dans les parkings, il affirme qu'ils sont conformes en termes de sécurité contrairement à ce qu'il a pu lire dans une certaine presse qui avançait que les parkings n'étaient pas aux normes, alors qu'à part de l'embellissement et de l'étanchéité la Commune n'a pas grand-chose d'autre à faire.

Monsieur Frédéric GOUJAT mentionne que l'anticipation de la sortie du crédit-bail en 2024 est prévue depuis 2016 avec une subvention d'équilibre et assure que l'effort devra être poursuivi. Les services fiscaux du département sont parfaitement au courant de cette démarche. La meilleure formule de montage financier devrait être trouvée, mais le budget principal sera obligé d'abonder.

E. Budget annexe COMMEVEN

Madame Sylviane GROSSET-JANIN interroge Monsieur Frédéric GOUJAT sur l'annonce du fait que les partenariats avec les acteurs économiques locaux ne seraient plus payants en 2020 et sur le montant que cela représente.

Monsieur Frédéric GOUJAT répond que cela fait 150 000€ et poursuit la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

F. Budget annexe « Palais »

Monsieur Frédéric GOUJAT explique que des efforts ont été réalisés en matière d'augmentation du chiffre d'affaire. La collectivité et les membres du SPIC ont parfaitement conscience des efforts qu'il reste à réaliser sur ce budget difficile avec des contraintes qui lui sont propres comme son double équipement : une partie très ancienne à laquelle de nouveaux espaces ont été ajoutés. Le budget est très fragile, car malgré l'augmentation du chiffre d'affaire il nécessite que toutes les pistes de développement de ce chiffre d'affaire soient mises en œuvre, cela est primordial afin d'arriver à terme à diminuer la subvention d'équilibre qui est versée à ce budget. Cette subvention est supérieure à 5 millions d'euros et un jour ou l'autre on pourrait se faire taper sur les doigts parce que c'est un SPIC. Aujourd'hui il est demandé que les différentes charges soient identifiées au sein du Palais. On sait que la part SPA est prépondérante dans ces dépenses pour ce qui est de la part SPIC des efforts budgétaires sont à faire, il faut développer le chiffre d'affaire et maîtriser nos charges de fonctionnement. Le Palais est souhaité par les élus et la population, le caractère social et l'accès aux associations sont indispensables et personne autour de cette table ne veut remettre ça en question. Donc effectivement la subvention d'équilibre est normale mais si elle est aujourd'hui entre 5 et 5,3 millions d'euros il faut absolument réussir à la maîtriser et souhaiter que la part SPIC nous permette de la diminuer légèrement, sans faire de miracle, si on tombe à 4,9 ou 4,8 millions d'euros se sera très bien. Pour l'instant il s'agit de faire d'énormes efforts afin d'améliorer la commercialité des espaces SPIC. Une grande discussion à ce sujet est intervenue hier soir lors du Conseil d'Exploitation du SPIC Palais sur le développement du chiffre d'affaire, la recherche d'économie, notamment en matière énergétique et les dépenses d'investissement indispensables afin de maîtriser encore mieux les coûts. Ce budget est très complexe, mais intéressant et à l'avenir Monsieur Frédéric GOUJAT pense qu'il faudrait encore mieux se pencher sur celui-ci. La collectivité a pris conscience que la tarification des espaces doit être pondérée, plus affinée afin de booster le chiffre d'affaire et pourquoi pas développer de nouvelles activités dont la mise en œuvre aurait un coût réduit et qui seraient génératrices de chiffre d'affaire. Concernant la vétusté de la partie la plus ancienne du Palais, elle engendre des dépenses d'investissements récurrentes, pour 800 000€ à 900 000 € par an afin d'essayer de maintenir ces espaces à un niveau acceptable et constant.

Monsieur Frédéric GOUJAT souligne que Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET estime le besoin réel d'investissement nettement supérieur à ce montant mais afin de ne pas faire exploser la subvention d'équilibre, alors on fait au mieux.

Monsieur Frédéric GOUJAT confie qu'il entend de nombreuses critiques faciles sur le coût du Palais, il reconnaît que cette infrastructure coûte cher mais aujourd'hui nous n'avons pas trouvé de solution qui nous permette de faire mieux. Les budgets annexes ont été mis en place dans le but d'avoir une comptabilité analytique qui permettent d'avoir une vraie lecture du budget de la Commune de

Megève, les financements qui leur sont propres sont donc rattachés à chaque budget respectif. La dette du budget Palais est de 25 millions d'euros en raison des emprunts contractés pour son extension du Palais qui ont été réaffectés à ce budget annexe ainsi 1 million d'euros est déjà consacré au remboursement des emprunts, ce qui est énorme. C'est un choix de la municipalité d'avoir une présentation sincère du budget pour nous permettre de mieux appréhender chaque problème.

Monsieur Frédéric GOUJAT conclut en disant que les finances communales de Megève sont saines et que de belles perspectives de développement s'offrent à elle. Les projections budgétaires montrent qu'à partir de 2021 Megève pourrait réemprunter environ 2 millions d'euros par an pour ces dépenses courantes en conservant un désendettement des finances communales tout budget confondu. Ce qui signifie que différentes options seront offertes au prochain maire de Megève : soutenir une politique de développement avec une hausse ou pas des taux d'imposition, il signale que depuis cinq exercices la municipalité n'a pas touché aux taux d'imposition.

Monsieur Frédéric GOUJAT souhaite aussi remercier l'ensemble des membres du conseil municipal car depuis cinq exercices les comptes de la Commune présentés n'ont pas soulevé de remarques particulières ni d'attaques sur les stratégies budgétaires proposées par Madame le Maire. Nous verrons au mois de Février lors du vote du budget en période pré-électorale, mais si quelqu'un n'avait vraiment pas été d'accord, c'était avant qu'il fallait le dire. La municipalité actuelle s'est tenue à son plan d'économie, a désendetté la Commune, suite à la volonté de Madame le Maire qui a été suivie par toute son équipe. Et si la présentation du rapport d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à des remarques, Monsieur Frédéric GOUJAT annonce qu'il patientera sereinement jusqu'à Février de faire voter le budget et souhaitera ensuite bonne chance à tous.

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES ajoute que Monsieur Frédéric GOUJAT a bien résumé la gestion d'un budget maîtrisé et le fait qu'il n'y a pas eu d'augmentation du taux d'imposition depuis 2015. L'endettement de la collectivité fin 2020 sera identique à celui de 2014 avec au passage une perte de 10,2 millions d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement et les 20 millions d'emprunt pour financer les travaux du Palais. Le travail est là, il est clair, il est précis et il a le mérite de montrer que la gestion de ces budgets a été saine pendant ce mandat.

Monsieur Frédéric GOUJAT rajoute que pour ceux qui vont rentrer en campagne ce serait stupide d'attaquer le budget communal aujourd'hui. En 2014 une fois que tout le monde s'est expliqué sur les engagements financiers de l'époque, à partir de 2015 des stratégies ont été mises en place car l'intérêt général c'est celui de Megève et non pas de tel ou tel camp. Aujourd'hui il y a de bonnes perspectives qui s'offrent même si elles ne sont pas exceptionnelles alors il redit que dans la campagne municipale il ne serait pas judicieux d'attaquer les finances, il y aura peut-être d'autres choses à attaquer mais pas ça.

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES précise que si on fait l'arriéré des votes il y a eu peut-être une fois un vote contre sur le budget il y a 3 ou 4 ans. Depuis tous les budgets et les comptes administratifs ont été votés à l'unanimité. Elle ne voit pas pourquoi tout pourrait basculer d'un seul coup en 2020 à la veille des élections.

Madame Sylviane GROSSET-JANIN estime que Monsieur Frédéric GOUJAT est très bon présentateur des comptes de la Commune et en même temps un excellent supporter de l'équipe sortante. Elle rappelle que le rôle des conseillers municipaux est justement de voter le budget parce que si un budget n'est pas voté l'exécutif ne peut rien faire. Ce qu'elle regrette c'est que ce soir on essaie de dire à tout le monde soyez gentils plus tard ne parlez pas de ceci ou de cela, mais on n'est pas en campagne électorale aujourd'hui, on est dans une séance de travail et elle aimerait qu'on reste plus factuel. C'est bien car on a tous été responsables dans nos attitudes.

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES confirme que tout le monde a la latitude de voter pour ou contre et de s'exprimer, il n'y a jamais eu de rétention de paroles.

Madame Sylviane GROSSET-JANIN poursuit en disant que la stratégie du budget a été expliquée et que l'opposition n'est pas là pour dire systématiquement non à ce qui est proposé, mais pour continuer les choses. La stratégie étant bien expliquée elle pense que tout le conseil a été au travail avec l'équipe en place. Elle conclut en disant que ce soir les membres du conseil municipal ne sont pas en campagne mais en séance de travail.

Monsieur Laurent SOCQUET affirme que c'est bien ce qu'il a compris des propos de Monsieur Frédéric GOUJAT : que tout le monde avait pu s'exprimer et que cela avait fait l'unanimité pendant le mandat.

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES prend acte que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu au cours de cette assemblée.

Amendement

Adoption

Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, à Megève.
Pour extrait conforme,

Certifiée exécutoire en vertu de la réception de la présente en Sous-Préfecture par télétransmission le 26 décembre 2019 et de sa publication par affichage à la porte de la Mairie, le 23 décembre 2019.

Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES





Mairie de Megève
1, place de l'Eglise
BP 23
74120 MEGEVE
Tél : 04 50 93 29 29

**Rapport d'Orientations Budgétaires
Budget 2020**

Table des matières

I.	Eléments de contexte	4
A.	Rappel de la loi de finances pour 2019 et de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022	4
B.	Dispositions du projet de loi de finances pour 2020.....	4
1.	Les nouveautés en matière de fiscalité locale	4
2.	Les dotations aux collectivités	5
C.	Le contexte économique de la commune.....	6
1.	Les objectifs généraux du mandat	6
2.	Les mesures du plan d'économie.....	6
II.	Compte administratif 2019 anticipé	7
A.	Propos liminaires	7
B.	Section de fonctionnement	7
1.	Recettes réelles de fonctionnement.....	7
2.	Les dépenses réelles de fonctionnement.....	10
3.	CAF brute et CAF nette	14
C.	Section d'investissement : la poursuite de la politique d'investissement	15
1.	Les recettes d'investissement	15
2.	Les dépenses d'investissement.....	17
III.	Etat de la dette	18
A.	Préambule.....	18
B.	Dette propre	18
1.	Bilan annuel	18
2.	Taux.....	19
3.	Coût.....	20
4.	Echéancier.....	21
5.	Extinction	21
6.	Durée de vie	22
7.	Prêteurs	23
C.	La capacité de désendettement.....	23
D.	La dette garantie	24
1.	Propos liminaires	24
2.	Bénéficiaires.....	25
3.	Bilan annuel	25
4.	Taux.....	26
5.	Echéancier.....	27
6.	Extinction	27
IV.	Principaux éléments de stratégie financière 2020.....	27
A.	Section de fonctionnement	28
1.	Les recettes réelles de fonctionnement.....	28
2.	Les dépenses réelles de fonctionnement.....	28
B.	Section d'investissement	28
1.	Les recettes d'investissement	28
2.	Les dépenses d'investissement.....	29

V.	Budgets annexes.....	32
A.	Principes généraux et articulation des budgets	32
B.	Budget annexe « Eau »	32
1.	Contexte national.....	32
2.	Compte administratif 2019 anticipé	32
3.	Etat de la dette.....	34
4.	Orientations budgétaires pour 2020.....	36
C.	Budget annexe « Assainissement ».....	37
1.	Contexte national.....	37
2.	Compte administratif 2019 anticipé	37
3.	Etat de la dette.....	39
4.	Orientations budgétaires pour 2020.....	41
D.	Budget annexe « Parcs de stationnement »	42
1.	Compte administratif 2019 anticipé	42
2.	Etat de la dette.....	44
3.	Orientations budgétaires pour 2020.....	46
E.	Budget annexe « COMEVEN ».....	47
1.	Contexte national.....	48
2.	Compte administratif 2019 anticipé	48
3.	Etat de la dette.....	49
4.	Orientations budgétaires pour 2020.....	49
F.	Budget annexe « PALAIS »	49
1.	Compte administratif 2019 anticipé	50
2.	Etat de la dette.....	51
3.	Orientations budgétaires pour 2020.....	54

Le conseil municipal est associé, depuis la loi Administration territoriale de la République du 6 février 1992, à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire qui se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre) du 7 août 2015, précisées par le décret n°2016-841 du 14 juin 2016.

Ces textes prévoient que le débat s'appuie désormais sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui doit contenir les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, les engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et des informations relatives au personnel.

Une délibération spécifique prend acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. Le présent rapport a été élaboré afin de servir de base aux échanges du conseil municipal.

Il détaille les principaux éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de budget 2020 (I), puis une synthèse de la situation de la commune issue du compte administratif provisoire pour 2019 (II), les éléments relatifs à l'endettement de la commune (III), les principaux éléments de stratégie financière 2020 (IV) et enfin les budgets annexes (V).

I. Eléments de contexte

A. Rappel de la loi de finances pour 2019 et de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

La loi de finances pour 2019 et la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 a conduit le Gouvernement à dévoiler les premiers éléments de sa stratégie de maîtrise de la dépense publique. En ce qui concerne les collectivités territoriales, cela a consisté en la mise en place d'un mécanisme de contractualisation pour les collectivités territoriales les plus importantes visant à assurer une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement sur l'ensemble du quinquennat.

En continuité de la loi de finances pour 2018, la loi de finances pour 2019 prévoyait la maîtrise des dépenses publiques et la stabilisation des dotations de l'Etat. Comme en 2018, la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été réalisée en fonction des dynamiques de population et de richesses et en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

Egalement dans la poursuite de la loi de finances pour 2018, la loi de finances pour 2019 prévoyait la mise en œuvre de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) sous forme de dégrèvement. Au moment de la préparation de la loi, le ministre de l'Action et des Comptes publics avait confirmé que la troisième tranche interviendrait dans le prochain PLF pour 2020 et que l'idée était toujours de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation, hors résidences secondaires. Comme le détailleront les développements suivants, une réflexion d'ensemble sur les finances locales envisagée en début d'année 2019 a été repoussée.

B. Dispositions du projet de loi de finances pour 2020

« Le PLF pour 2020 consacre l'acte 2 du quinquennat, dont il traduit les ambitions politiques : baisser massivement les impôts et préparer l'avenir ». Derrière cet exposé général des motifs à la LF 2020, il convient d'être attentif aux répercussions sur les collectivités territoriales.

1. Les nouveautés en matière de fiscalité locale

En 2018, le Président de la République avait annoncé que la taxe d'habitation (TH) serait supprimée d'ici la fin du quinquennat, dans le cadre d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale. A l'automne de la même année, le ministre de l'Action et des Comptes publics a indiqué qu'un projet de loi spécifique sur les finances locales devait intervenir au premier trimestre 2019. Mais, le 20 février 2019, il indique que la réforme sera présentée "sans

doute à l'été". Finalement, début avril 2019, Gérald Darmanin acte un nouveau retard. La réforme figurera dans le projet de loi de finances pour 2020 qui sera présenté en septembre, annonce-t-il. Cela signifie que la refonte de la fiscalité locale, un chantier inédit pour les collectivités territoriales, sera porté non par un projet de texte spécifique, mais par la loi de finances annuelle, qui traite aussi des finances de l'État. L'Association des maires de France s'est alarmé de cette situation et du risque d'un débat réduit sur une question pourtant sensible.

Entre le 18 et le 20 juin dernier, les ministres en charge du dossier – Gérald Darmanin et Olivier Dussopt à Bercy, Jacqueline Gourault et Sébastien Lecornu au ministère de la Cohésion des territoires – ont présentaient un projet avancé, au cours de réunions bilatérales avec les associations d'élus locaux. Comme le gouvernement l'envisageait dès juillet 2018 en s'appuyant sur les recommandations de la mission Bur-Richard, la taxe sur le foncier bâti aujourd'hui perçue par les départements deviendra un impôt communal. Les départements seront dédommagés par une part de TVA, un impôt qui bénéficiera aussi aux intercommunalités à fiscalité propre.

Pour la plupart des communes, le produit de la taxe foncière ne correspondra pas à celui de la taxe d'habitation. Pour éviter que des communes soient "surcompensées" et d'autres "sous-compensées", le gouvernement a créé un coefficient correcteur. Il permettra de gommer les écarts fiscaux qui existent entre le foncier bâti départemental et la taxe d'habitation communale. Dans ce cadre, il prévoit de faire un geste pour près de 10.000 communes, dont beaucoup sont de petite taille. Celles qui sont surcompensées pourront conserver une partie de leur surplus de recettes de taxe foncière, dans la limite de 10.000 euros.

Les simulations transmises par la DGFIP montrent que Megève sera surcompensée. Le coefficient correcteur sera donc appliqué pour corriger l'écart. Il est à noter que le coefficient est construit sur les données 2018 et est indicatif. Sa valeur définitive sera calculée début 2021 sur la base des éléments de référence votés en LF 2020. Ensuite, ce coefficient sera figé mais le montant pourra être actualisé en fonction du dynamisme des bases. Pour mémoire, le PLF prévoit la revalorisation forfaitaire des bases, avec un adossement sur l'inflation. Hors dans sa première rédaction le PLF 2020 prévoyait un gel de cette revalorisation forfaitaire. Bien que ce point ait été abandonné à l'occasion des discussions parlementaires, il conviendra d'y apporter une attention particulière chaque année. Enfin, Megève étant une station touristique, il est utile de rappeler que l'imposition sur les résidences secondaires est maintenue.

Le PLF 2020 devra régler de nombreuses questions : année de référence servant au calcul de la compensation, liaison des taux, devenir des actuelles taxes adossées à la taxe d'habitation. Il est également annoncé une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Toutefois, il est annoncé que ladite réforme ne produira ses premiers effets qu'à partir de 2026.

2. Les dotations aux collectivités

Les conséquences en cascade de la refonte de la fiscalité locale ne pourront pas toutes être réglées au moment de la LF2020. En juillet 2019, le président du Comité des finances locales (CFL) soulignait par exemple que la suppression de la taxe d'habitation allait entraîner une "perturbation considérable des indicateurs financiers" utilisés pour la répartition des dotations de l'État et des fonds de péréquation. Des conséquences de ce type "se produiront en 2022", estiment la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale des finances publiques (DGFIP). Les modifications nécessaires pourront "faire l'objet de travaux au premier semestre 2020, par exemple au sein du CFL", afin qu'elles soient inscrites dans le projet de loi de finances pour 2021, suggèrent-elles. Le cas échéant, des ajustements seront intégrés dans le projet de loi de finances pour 2022.

Si le Gouvernement a acté la nécessité d'aménager les indicateurs des finances locales, il ne semble pas pressé de réformer les dotations. Alors que le président de la République s'est dit, en novembre 2018, prêt à lancer le chantier, l'heure est plutôt à la "stabilité" dans le domaine.

Les collectivités devront donc demeurer attentives aux propositions et aux débats des années à venir qui impacteront leurs budgets ultérieurs tant sur la fiscalité et que sur les dotations. Dans ce contexte incertain pour les communes, tout travail prospectif est donc à relativiser.

C. Le contexte économique de la commune

1. Les objectifs généraux du mandat

L'équipe municipale élue en 2014 a déterminé certains objectifs généraux tournés vers la population permanente et touristique et d'amélioration des services publics. On retiendra :

- Gestion et prévision budgétaire : poursuivre la diminution et la rationalisation des charges de fonctionnement, l'optimisation des recettes (ex : subventions), la programmation et l'exécution des dépenses d'investissement,
- Gestion patrimoniale : Programme de rénovation du patrimoine (voirie, bâti) associée aux logiques d'accessibilité et d'économie d'énergie,
- Gestion dynamique des RH : Poursuivre l'analyse des postes et des missions afin de concilier RH et logique de rationalisation et continuer à améliorer le service offert aux agents,
- Services offerts à la population locale : Continuer à mettre le citoyen au cœur du service public : qualité de vie, services offerts à la population : des offres enfants (accueil de l'enfant) à seniors (après midi bleu), politiques tarifaires, maintien de la population locale, ...
- Service offert aux usagers : Poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti ainsi que les infrastructures et continuer le développement d'une logique plus commerciale (ex: Palais)
- Poursuivre la labélisation des services : esprit famille, ISO, qualité tourisme, flocon vert....
- Maintenir le rayonnement et l'attractivité de la commune : poursuivre la mise en œuvre d'une offre territoriale sur le plan économique, touristique, culturel et sportif.

Au regard de ces objectifs et des résultats du contrôle de la chambre régionale des comptes, un plan d'économie a été mis en place.

2. Les mesures du plan d'économie

Le plan d'économie a été adopté par le conseil municipal en date du 8 novembre 2016. Les mesures d'économie détaillées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elles sont de deux types.

Les mesures financières :

- Baisse de 5% minimum des demandes des services en dépenses de fonctionnement pour le Budget primitif n+1 par rapport au Budget primitif de l'année antérieure et cela jusqu'en 2020. Le montant sera lui-même soumis à un arbitrage de la Direction Générale.
- Stricte limitation des dépenses nouvelles d'investissement à un montant de l'ordre de 2,5 M€ à 3M€ par an pour le budget principal.
- Cessions de biens communaux pour 15 M€ d'euros minimum afin de financer la 2eme phase de restructuration du Palais et en vue de réaliser des projets d'investissements économiques,
- Délégations de gestion et d'investissement au secteur privé d'éléments du patrimoine foncier et immobilier
- Baisse des subventions aux associations (de l'ordre de 3% par an jusqu'en 2020)
- Développement des partenariats dans tous les domaines et intensification des actions de commercialisation
- Recherche systématique d'optimisation des recettes ou de diminution de coûts de la collectivité (refonte des grilles tarifaires des services publics, amélioration du rendement de la collecte de la taxe de séjour, recherche de subventions, amélioration de la politique d'achats publics, renégociations de l'encours de dette, introduction de la pluriannualité de la dépense...).

Les mesures organisationnelles et salariales :

- Suppression du Plan de viabilité hivernal et remplacement par un système d'astreintes,
- Gel des créations de poste dans le tableau des emplois,
- Non renouvellement des départs à la retraite par des emplois permanents,
- Rationalisation des emplois non permanents, contractuels et saisonniers et/ou réduction des durées d'embauche

- Gel des primes pour 2016, 2017, 2018 et 2019.
- Contrôle renforcé par les N+1 des IHTS réalisées par les agents qui devront être systématiquement demandées par la hiérarchie, validées et visées. Chaque cadre deviendra ainsi responsable du volant d'IHTS qu'il aura validé via un circuit de validation dématérialisé.
- Plafonnement du paiement des IHTS à 120 heures par an (contre 240 actuellement), et récupération pour le solde restant, soit 120 heures.
- Intégration dans les plannings des agents des jours fériés, nuits et dimanches travaillés (annualisation).
- Réduction du budget formation en privilégiant les formations CNFPT et en limitant à une le nombre de formations annuelles (hormis formations d'intégration, obligatoires et préparation aux concours et examens)
- Mise en place d'une participation de 10% pour les agents communaux adhérents au COS sur les abonnements du Palais (gratuits jusqu'à ce jour)
- Réduction de l'avantage « ayants droits » sur les abonnements (40% au lieu de 50% actuellement) au Palais et suppression des réductions sur les entrées individuelles
- Attribution gratuite des cartes de stationnement exclusivement réservées aux agents ne bénéficiant pas à proximité de leur lieu de travail d'une possibilité gratuite de stationnement (distance de 1km minimum entre domicile et lieu de travail).
- Prise en charge du temps de trajet des agents pour les déplacements en mission ou en formation à 100% pour les 5 premières heures de déplacement puis à partir de la 6^{ème} heure une prise en charge à 50% (lorsque l'agent accomplit une mission extérieure à son lieu de travail) payées ou récupérées par trajet (un aller = un trajet, un retour = un trajet). Le temps de trajet sera considéré comme du temps de travail effectif il sera donc payé comme des heures normales et non comme des heures supplémentaires.
- Suppression des vacations des agents en charge de la sécurité incendie des établissements recevant du public.

II. Compte administratif 2019 anticipé

A. Propos liminaires

Un retour sur les principaux éléments des précédents comptes administratifs et en particulier sur ceux du compte administratif 2018 est proposé aux fins d'analyser la situation financière de la commune telle qu'elle se présentait au terme de ce dernier exercice et de mettre en perspective les premières tendances observées sur les résultats prévisionnels du compte administratif 2019.

Il est précisé que les données graphiques sont des données brutes, non retraitées de divers éléments exceptionnels pouvant constituer des biais à la compréhension des évolutions. Ceux-ci sont rappelés, pour les plus importants d'entre eux, dans les développements ci-dessous.

Les anticipations, à la date de rédaction de ce document de réalisation des crédits 2019 s'établissent de la manière suivante.

B. Section de fonctionnement

1. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à minima autour de 31,4M€ au 31 décembre 2019. Ce qui conduit à une légère hausse de l'ordre de 0,6% par rapport au compte administratif 2018. Cette évolution est le résultat des éléments constatés sur les grands postes de recettes détaillés ci-dessous.

En €	2015	2016	2017	2018	BP 2019	CA 2019 (13/11/2019)
Ressources fiscales propres (chap 73)	23 347 268,17	24 650 681,99	24 856 336,69	24 485 824,91	25 100 231,60	24 700 000,00
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75+chap78 reprise de provisions)	5 715 726,21	6 093 668,38	4 342 682,90	3 998 825,29	3 976 091,01	4 062 767,28
= Produits "flexibles" (a)	29 062 994,38	30 744 350,37	29 199 019,59	28 484 650,20	29 076 322,61	28 762 767,28

Atténuations de charges (chap013)	132 556,90	149 594,14	96 135,09	86 281,80	79 503,00	80 000,00
Dotations et participations (chap74)	3 691 827,50	3 150 649,14	2 800 734,00	2 670 655,99	2 625 711,00	2 580 000,00
= Produits "rigides" (b)	3 824 384,40	3 300 243,28	2 896 869,09	2 756 937,79	2 705 214,00	2 660 000,00
= Produits de gestion (a+b=A)	32 887 378,78	34 044 593,65	32 095 888,68	31 241 587,99	31 781 536,61	31 422 767,28

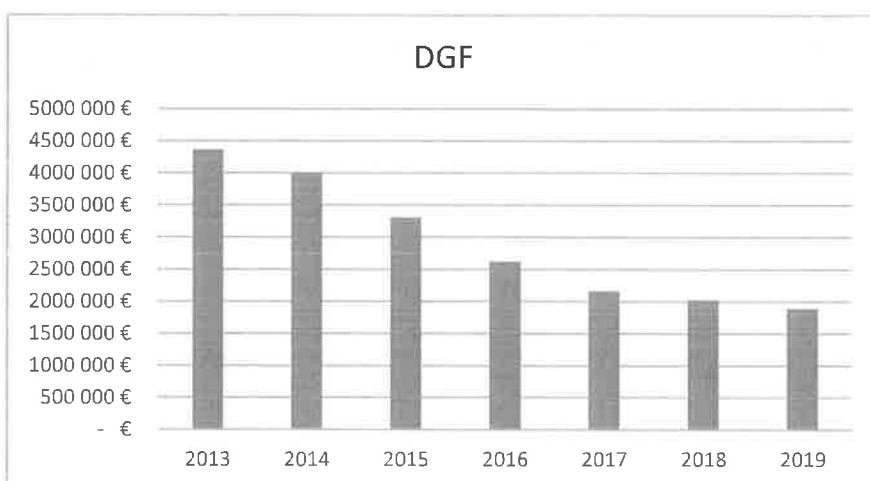
a) DGF (Chap74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) recule progressivement depuis plusieurs années. L'année 2019 a connu une nouvelle évolution à la baisse des dotations de l'Etat.

La commune a ainsi perdu près de 2,5 M€ sur sa DGF en valeur entre 2013 (4,4M€) et 2019 (1,9M€) et un total de plus de 10,2M€ sur la période 2013/2019.

Il était prévu que la DGF ne devait pas baisser davantage en 2019. Toutefois, le gouvernement a décidé d'accentuer l'effort de solidarité en faveur des territoires plus fragiles. La DGF a donc organisé la solidarité entre collectivités et des ajustements individuels ont été opérés conduisant à une nouvelle diminution de la DGF par rapport à 2018. Elle s'est établie à 1 889 138 € contre 2 021 772 € en 2018 (- 132 634 € / - 6,56 %).

La relative stabilité de l'enveloppe DGF dans le budget national conduit à une baisse des ressources des communes. En effet, l'inflation et l'évolution de la population ne sont pas prises en compte dans l'évaluation annuelle.

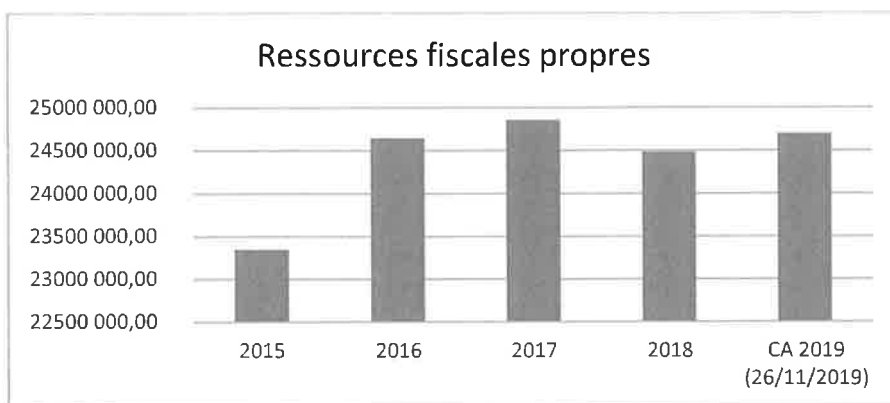


b) Ressources fiscales

A titre prudentiel, le produit des ressources fiscales est attendu à hauteur de 24,7M€, à rapporter à une prévision budgétaire de 25,1M€ et à un compte administratif 2018 de 24,5M€.

La commune bénéficie des augmentations des bases fiscales déterminées par services fiscaux avant application des taux communaux, qui sont quant à eux maintenus. La CCPMB fixe quant à elle le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe GEMAPI qu'elle encaissera directement et qui impactera les foyers fiscaux.

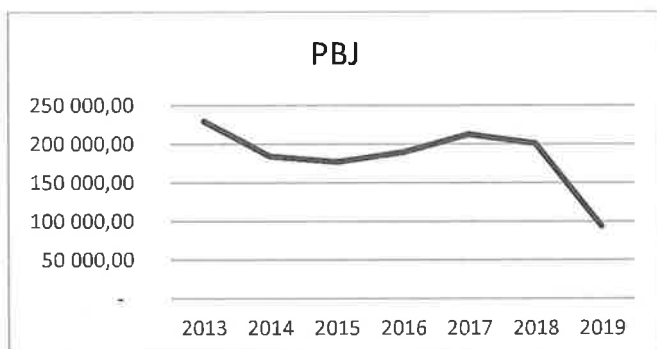
Les droits de mutation connaissent un rythme d'encaissement assez constant. L'année 2018 devait connaître une augmentation de ceux-ci à titre exceptionnel consécutivement aux cessions foncières réalisées par la commune. Toutefois, le décalage desdites cessions en fin d'année 2018 laisse présager un glissement de cette recette supplémentaire sur l'exercice 2019.



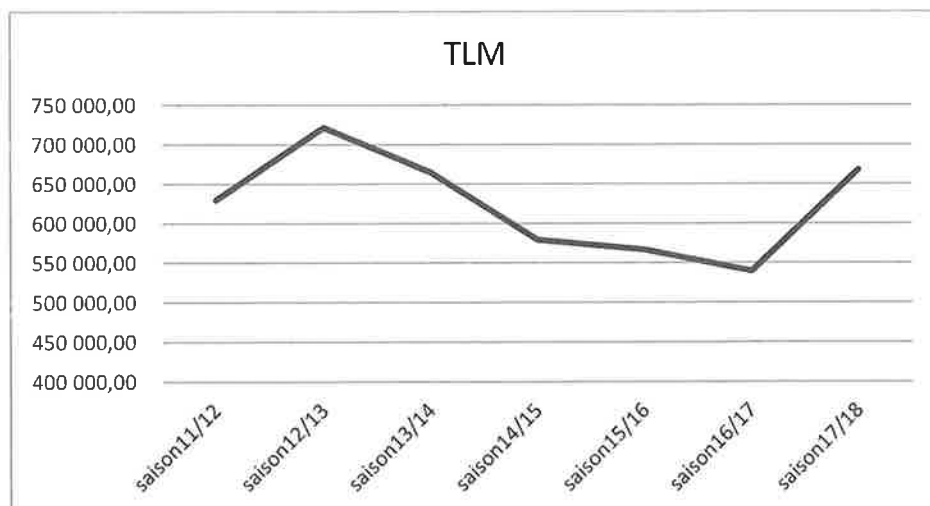
A compter de l'année 2016, les ressources fiscales ont connu une augmentation notable (900K€) au titre de la taxe d'habitation par la prise en compte des logements locatifs saisonniers dans le périmètre de calcul.

Parmi les ressources fiscales, est à noter, que le produit brut des jeux (PBJ), qui augmente progressivement depuis 2015, a très fortement baissé en 2019. Cette forte baisse est consécutive à la fermeture de l'établissement pour travaux.

En effet, et pour mémoire, la commune a conclu un nouveau contrat de délégation de service public avec la SAS CASIMEGI. Le contrat a pris effet le 3 avril 2019. Parmi les contraintes imposées au nouveau délégataire, le regroupement des activités du casino au sein du bâtiment dit « Le Partenaire » et la réalisation d'importants travaux de rénovation et restructuration (3,5M€ TTC de travaux et 1,5M€ TTC de renouvellement de l'offre jeux). Le casino, pour les besoins desdits travaux, a été fermé pendant une période 8-9 mois impactant les recettes perçues au titre de cette activité.



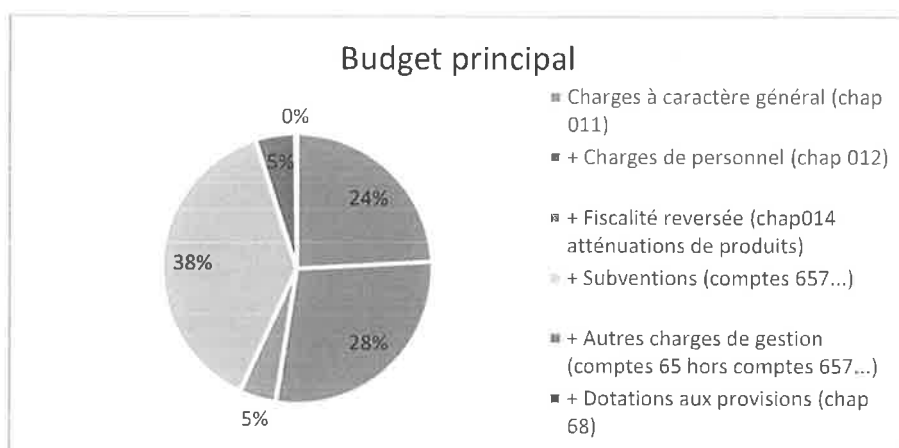
La taxe loi montagne (TLM) est en hausse sur la saison 2017/2018 après plusieurs années de baisse :



2. Les dépenses réelles de fonctionnement

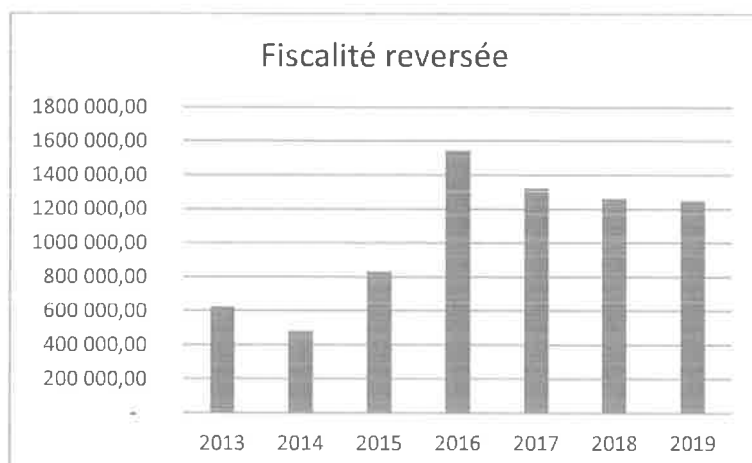
Les dépenses réelles de fonctionnement sont anticipées à la somme de 27,8 M€ en hausse par rapport au compte administratif 2018 (27,1M€).

En €	2015	2016	2017	2018	BP2019	CA 2019 (13/11/2019)
Charges à caractère général (chap011)	9 431 560,36	9 356 441,03	6 362 130,11	6 775 907,69	7 414 769,81	6 810 000,00
+ Charges de personnel (chap012)	11 336 450,56	12 312 453,05	9 560 698,02	7 712 398,91	8 505 900,00	7 747 000,00
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	831 454,00	1 544 338,00	1 323 247,00	1 259 638,00	1 249 966,00	1 249 966,00
+ Subventions (comptes 657...)	3 997 359,45	5 033 722,12	10 659 777,83	10 145 929,08	10 961 051,95	10 768 160,58
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 866 382,50	1 428 884,25	1 165 927,02	1 294 553,21	1 356 387,38	1 381 839,42
+ Dotations aux provisions (chap68)	-	60 000,00	30 000,00	30 000,00	56 000,00	56 000,00
-Travaux en régie (c) (compte 722)	- 386 240,58	- 500 146,96	- 216 766,28	- 163 482,72	- 200 000,00	- 200 000,00
= Charges de gestion (b-c)	27 076 966,29	29 235 691,49	28 885 013,70	27 054 944,17	29 344 075,14	27 812 966,00



a) Fiscalité reversée : FPIC et FNGIR

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ont connu deux années consécutives de baisse après une année 2016 particulièrement importante (1 544 338 €). 2019 est marquée par une stabilisation du montant de ces prélèvements qui s'établissent à 1 249 966 € contre 1 259 638€ en 2018 (- 9 672 € ou - 0,77 %).



b) Les dépenses de personnel

Dans un contexte de plus en plus contraint, où des obligations nouvelles pèsent sur les collectivités territoriales, la commune cherche à conforter sa population locale et à dynamiser son tourisme. Cette démarche se traduit par la rénovation des équipements publics (crèches, écoles, établissements sportifs, médiathèque...) et le développement de l'offre touristique et de loisirs en mobilisant le patrimoine immobilier de la commune (hôtel, commerces, restaurant, casino...). La municipalité souhaite, en effet, offrir un service public de qualité tout en maintenant un dynamisme économique fort. Pour y parvenir, tout en maintenant une structure financière solide et pérenne, il est nécessaire d'identifier des économies et des recettes complémentaires. Les élus et les services ont travaillé de concert à la recherche de marges de manœuvre, une attention particulière a été portée à la politique RH. La direction générale a mis en œuvre le volet RH du plan d'économie, rappelé plus avant, afin de répondre à l'objectif indispensable de maîtrise de la masse salariale. Toutefois il convient de veiller au développement, à la modernisation et à l'efficacité de l'organisation des services communaux afin de répondre aux attentes des usagers.

(1) Les effectifs

Fin 2019, tous budgets confondus, la commune comptait 331 agents (307 agents permanents et 24 agents non permanents), auxquels s'ajoutent 4 apprentis et 2 étudiants.

Les effectifs permanents se répartissent entre 209 de fonctionnaires et 98 de contractuels. Les effectifs permanents relèvent principalement des filières technique, administrative, animation et police municipale. Sur les emplois permanents, on dénombre 58,63% de femmes (180 femmes) pour 41,37% d'hommes (127 hommes). 18 agents (5,86%) sont à temps partiel. La commune employait 14 travailleurs en situation de handicap sur emploi permanent au 1^{er} janvier 2018.

La commune a connu 35 départs d'agents (dont 23 disponibilités) et 26 arrivées d'agents sur emplois permanents.

(2) La masse salariale

La masse salariale est attendue autour de 7,75M€, en hausse de 0,45% entre 2018 et 2019. Outre le glissement vieillesse technicité (GVT), cette hausse résulte des choix du gouvernement et l'effet « gilets jaunes » reportés au niveau local. En l'occurrence, la municipalité a rémunéré jusqu'à 20 heures supplémentaires par mois contre 10 précédemment. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'offrir du pouvoir d'achat aux agents dans un contexte économique et financier difficile mais a un impact sur l'ensemble des charges de personnel, tous budgets confondus.

La masse salariale consolidée (budget principal, budgets annexes) est attendue autour de 13,3M€, en hausse de 1,49% par rapport au CA2018. Cette hausse est consécutive au GVT, à la hausse du nombre d'heures supplémentaires pouvant être payées et par des recrutements ou des réintégrations d'agents. Malgré ces différents facteurs et tout en maintenant un niveau de service élevé, la hausse de la masse salariale demeure contenue traduisant le contrôle et la rationalisation des effectifs.

L'effet consolidé du dégel des primes en 2020 est estimé à 330K€. Aussi, au regard des efforts déployés pour optimiser la masse salariale et l'anticipation de charges nouvelles et GVT, il est raisonnable d'estimer le taux de progression des dépenses de personnel à +1,5% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

c) Les charges à caractère générale

Les charges à caractère général sont attendues à 6,8M€ en augmentation de 0,50%. Malgré une gestion rigoureuse, ce poste souffre de l'augmentation du coût des énergies (électricité, carburant). Il est également impacté par la réalisation de dépenses de déneigement consécutives aux chutes de neige de la saison 2018/2019.

d) Les subventions aux budgets annexes

Il est nécessaire de rappeler qu'un abondement du budget général à certains budgets annexes, lorsque les règles financières et comptables le permettent, évite d'augmenter de manière démesurée le coût du service ou permet de réaliser des opérations qu'il convient dans un souci de lisibilité comptable d'individualiser.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces subventions. Elles sont versées de manière échelonnée en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe. Le montant

définitif peut être inférieur aux estimations votées afin de correspondre aux besoins réels du budget annexe, des économies réalisées et des recettes générées.

En l'occurrence pour l'année 2019, les subventions suivantes ont été votées :

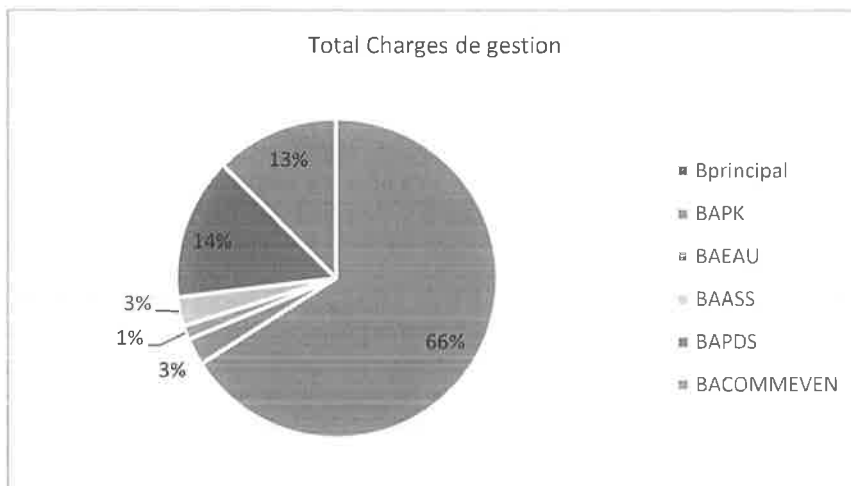
En €	CA2017	CA2018	BP2019	CA2019 anticipé	Evol CA2018/CA2019 anticipé
Fonctionnement					
BA PK	367 041,10	150 000,00	384 680,72	200 000,00	33,33%
BA Palais	6 215 942,05	5 729 585,84	5 219 464,63	5 219 464,63	-8,90%
BA COMEVEN	2 603 929,10	2 350 000,00	3 241 356,88	3 241 356,88	37,93%
Total	9 186 912,25	8 229 585,84	8 845 502,23	8 660 821,51	5,24%
Investissement					
BA Palais	-	450 000,00	814 000,00	465 000,00	3,33%
Total	-	450 000,00	814 000,00	465 000,00	3,33%

On constate une hausse de 5,24% du total des subventions versées aux budgets annexes. De manière plus précise, la subvention palais a diminué. A contrario, celle du budget Parkings a augmenté, sans atteindre toutefois le prévisionnel voté. Sur ce point, il est nécessaire de préciser qu'il s'agit ici d'anticiper les échéances du crédit-bail et, en particulier, la dernière échéance de 2024. Celle du budget COMMEVEN a également augmenté afin de tenir compte du besoin de trésorerie de ce budget annexe en fin d'année (réservation des artistes du JAM, animations de saison hiver).

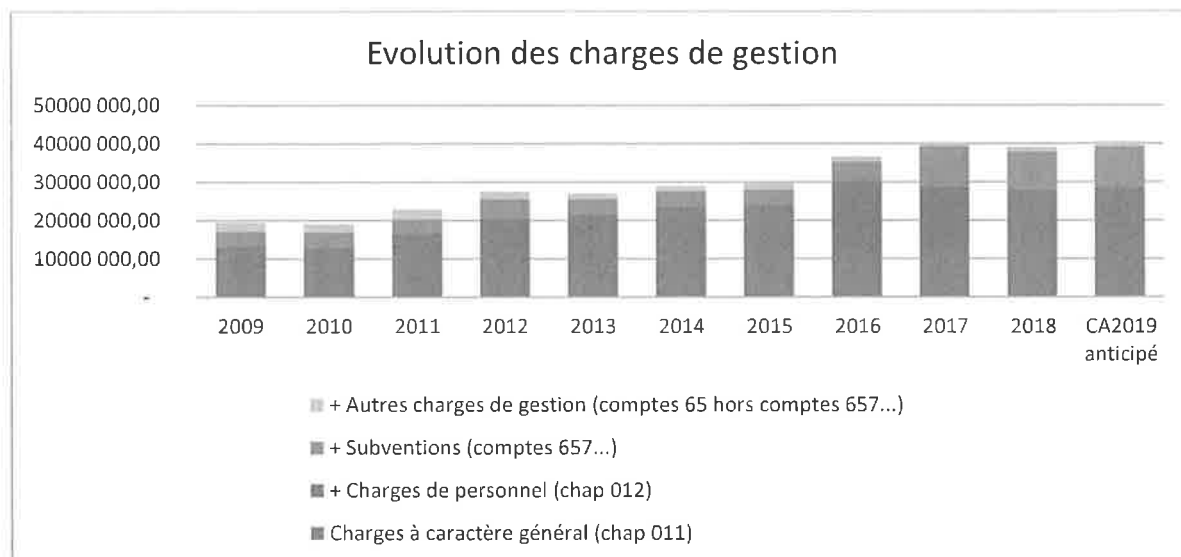
Compte tenu de l'impact de ces subventions sur le budget principal, une attention particulière leur est portée en 2020 afin de continuer à les contenir autant que possible.

e) Analyse consolidée

Au regard, de la création successive des budgets COMMEVEN puis Palais (mis en œuvre début 2017) ayant individualisé les dépenses de ces services afin d'en améliorer le suivi, il est indispensable d'avoir une approche consolidée (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, COMMEVEN et palais) afin de traduire la réalité de la situation économique de la collectivité. Le poids des budgets annexes est en effet significatif :



De manière consolidée, l'évolution des charges de gestion se présente comme suit :

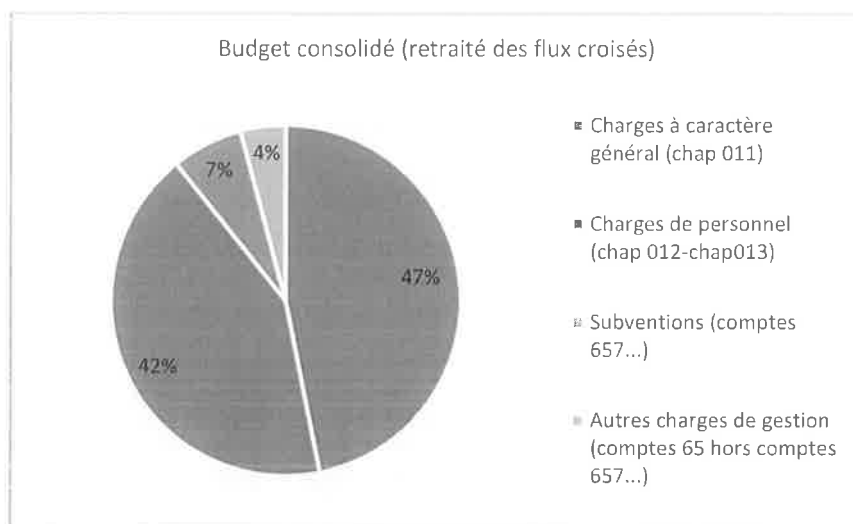


Selon le détail consolidé suivant :

En €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général (chap011)	6 267 840,24	6 000 145,88	8 006 335,76	9 951 399,88	10 404 678,80	11 531 863,93	11 734 731,61	16 895 463,20	14 947 364,66	14 607 611,57	15 066 995,67
+ Charges de personnel (chap012)	6 754 779,64	6 734 722,69	8 355 965,92	10 488 525,91	10 948 446,66	11 987 954,84	12 219 551,03	13 314 843,22	13 607 386,12	13 082 818,82	13 278 266,07
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)			683 469,57	961 656,00	854 595,00	771 388,00	1 079 454,00	1 824 672,00	1 602 472,00	1 543 665,00	1 530 369,00
+ Subventions (comptes 657...)	4 047 039,02	4 087 834,00	3 994 674,24	5 078 047,03	4 127 099,17	4 062 727,26	3 997 359,45	5 033 722,12	10 659 777,83	10 145 929,08	10 768 160,58
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	2 441 789,04	2 217 064,90	2 530 831,08	2 061 763,75	1 612 351,28	1 412 537,15	1 881 428,21	1 431 129,00	1 167 039,66	1 298 219,34	1 390 738,17
+ Dotations aux provisions (chap68)				20 000,00	39 650,00	39 000,00	13 000,00	60 000,00	35 000,00	49 000,00	61 007,50
-Travaux en régie (c) (compte 722)				792 968,06	767 631,88	794 240,58	386 240,58	500 146,96	216 766,28	203 482,16	260 000,00
= Charges de gestion (b)	19 511 447,94	19 039 767,47	23 571 276,57	27 768 424,51	27 219 189,03	29 011 084,87	30 539 283,72	38 059 682,58	41 802 273,99	40 523 761,65	41 835 536,99

L'année 2017 est la première année d'exploitation des nouveaux espaces du palais, ce qui conduit à une augmentation des charges à caractère général (Chap011 – en bleu). Le second poste ayant connu une augmentation concomitante est celui des subventions puisqu'à compter de 2017, les budgets annexes parkings, COMEVEN et Palais ont bénéficié d'une subvention du budget principal. Nous notons toutefois que les efforts de maîtrise de fonctionnement au niveau de la commune ont permis de contenir l'évolution des charges de gestion.

Lesdites subventions se traduisent comptablement par deux écritures de sens inverse et de même montant dans la comptabilité des budgets (une dépense de fonctionnement pour le BP et une recette de fonctionnement pour les BA). En l'absence de retraitement, ces opérations majoraient artificiellement les montants agréés obtenus. Au regard des sommes importantes correspondant aux subventions, les charges de gestion consolidées ont été retraitées de ces données :

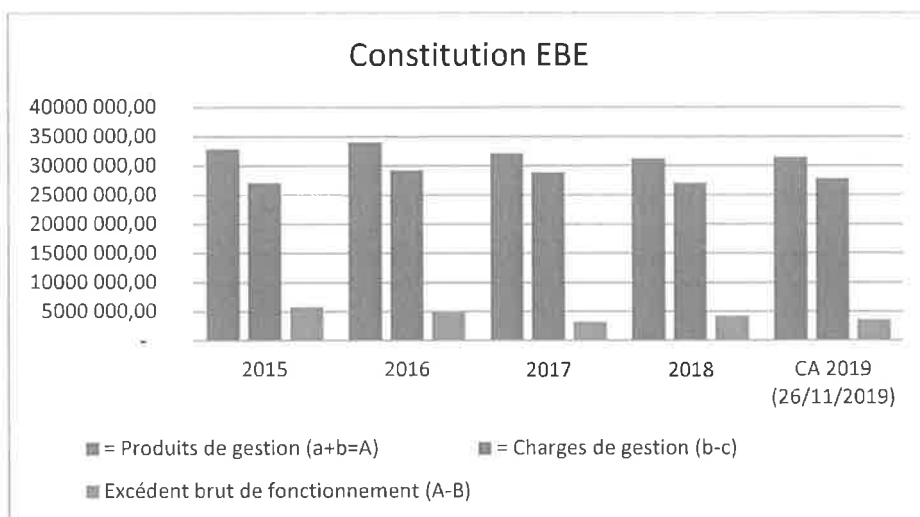


3. CAF brute et CAF nette

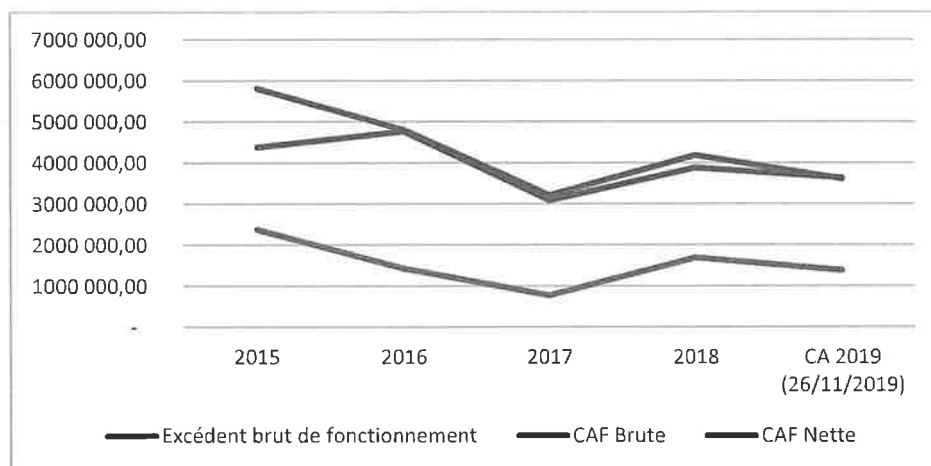
Il convient de noter que les cessions immobilières (compte 775) constituent des recettes de fonctionnement (chapitre 77). Compte tenu de leur valeur et donc de leur impact sur la constitution de la CAF, ces éléments exceptionnels avaient été retraités lors du DOB 2018. Dans un souci de sincérité, et afin d'éviter ce retraitement, les cessions immobilières apparaîtront désormais en recettes d'investissement (voir ci-après). Les autres recettes exceptionnelles figureront en recettes de fonctionnement.

En €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	CA2019 anticipé
= Produits de gestion	30 359 892,93	31 379 829,57	32 887 378,78	34 044 593,65	32 095 888,68	31 241 587,99	31 422 767,28
= Charges de gestion	24 381 396,51	26 102 424,95	27 076 966,29	29 235 691,49	28 885 013,70	27 054 944,17	27 812 966,00
Excédent brut de fonctionnement	5 978 496,42	5 277 404,62	5 810 412,49	4 808 902,16	3 210 874,98	4 186 643,82	3 609 801,28
En % des produits de gestion	19,69%	16,82%	17,67%	14,13%	10,00%	13,40%	11,49%
+Produits financiers (chap76)	211,84	-	144,02	1 424 971,16	695 054,76	694 008,61	692 941,11
-Charges financières (chap66)	- 1 342 972,60	- 1 098 041,42	- 1 862 811,26	- 1 773 156,33	- 443 507,33	- 789 563,00	- 727 230,69
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	101 709,64	376 207,84	693 365,33	350 632,52	67 890,12	105 629,61	75 245,15
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 62 457,75	- 39 873,81	- 263 970,73	- 43 330,74	- 447 349,08	- 314 771,62	- 21 550,53
= CAF brute	4 674 987,55	4 515 697,23	4 377 139,85	4 768 018,77	3 082 963,45	3 881 947,42	3 629 206,32
-Annuité en capital de la dette (compte 1641)	3 557 629,80	2 477 811,70	2 002 174,24	3 340 449,67	2 310 214,63	2 192 407,62	2 253 843,00
= CAF nette ou disponible	1 117 357,75	2 037 885,53	2 374 965,61	1 427 569,10	772 748,82	1 689 539,80	1 375 363,32

L'excédent brut de fonctionnement (EBE - différence entre les produits et les charges de fonctionnement) décroît progressivement. L'année 2017 se traduit par une forte baisse qui traduit la création du budget annexe Palais. Les charges financières, comprenant notamment les intérêts d'emprunts, diminuent fortement en 2017, ce qui traduit, de manière analogue, le transfert de ces charges au budget annexe Palais. Pour l'année 2019, le ralentissement des recettes et l'augmentation des charges conduit à une réduction de l'EBE.



Le niveau de CAF brute devrait s'établir autour de 3,6M€ pour le budget principal, en recul par rapport au CA2018. L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement. La CAF nette devrait se réduire et s'établir à 1,4M€.



C. Section d'investissement : la poursuite de la politique d'investissement

1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constantes si on les retrace des recettes exceptionnelles du FCTVA liées aux travaux du palais des sports.

En €	2015	2016	2017	2018	BP 2019	CA 2019 (13/11/2019)
CAF nette ou disponible (A)	2 374 965,61	1 427 569,10	772 748,82	1 689 539,80	261 088,89	1 375 363,32
Taxe d'aménagement et d'urbanisme - compte 10226	269 765,48	379 214,75	292 665,16	401 191,84	900 000,00	1 340 676,45
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - compte 10222	1 481 270,00	1 932 400,00	2 557 224,00	784 477,00	695 600,00	690 118,00
+ Autres recettes (chap10 hors comptes 10222 + 10226 + 1068)	14 974,00	133 769,30	9 980,60			
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	247 903,18	1 125 078,06	76 390,85	275 602,61	813 903,69	650 000,00
+ Réduction réelle de dépenses d'investissement (chap20+chap204+chap21+chap23)	4 145 303,08	1 012,00	2 544,25			

+Autres recettes réelles d'investissement (Chap16 hors emprunt nouveau+chap27+chap024)	6 376,61	15 405 054,13	335 461,57	3 926 286,24	2 941 000,00	2 390 085,69
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	6 165 592,35	18 976 528,24	3 274 266,43	5 387 557,69	5 350 503,69	5 070 880,14
+Produits exceptionnels (cpt 775 cession immo) (C)	14 016 660,62	466 350,66	117 163,80	18 706 978,78		109 438,00
= Financement propre disponible (A+B+C)	22 557 218,58	20 870 448,00	4 164 179,05	25 784 076,27	5 611 592,58	6 555 681,46

a) Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement (TA) connaît un rythme d'encaissement assez constant. Pour mémoire, elle est perçue en deux fractions correspondant à deux périodes : date de délivrance du permis plus 12 mois et plus 24 mois.

Les opérations immobilières consécutives aux cessions foncières portées par la commune sont de grande ampleur et permettent de bénéficier d'une taxe d'aménagement importante. Comme annoncé lors du vote du budget, les recettes attendues en 2019 sont supérieures aux recettes habituelles de ce poste et sont attendues à 1,34M€.

b) FCTVA

Le FCTVA est perçu pour les travaux d'investissement réalisés l'année précédente. Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404% du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume des investissements réalisés l'année précédente.

Les travaux de Palais menés de 2014 à 2016 ont amené un boni de FCTVA pour la période 2015 à 2017.

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse puisque ce poste n'a fait l'objet que d'une légère surévaluation au BP 2019 (695K€) par rapport au CA 2019 anticipé (690K€).

c) Subventions

Il est attendu des recettes de l'ordre de 650K€ au titre des subventions.

Comme en 2018, la commune a mené une politique active de recherches de financement pour, notamment, les travaux de réfection de l'église. Ces démarches ont abouti puisqu'une subvention de 81K€ est attendue. Dans la mesure où les démarches ont été initiées par la commune, les fonds ont abondé le budget principal. Cette recette a été prise en compte et est reversée à la commission syndicale des biens indivis.

d) Immobilisations financières (chap27)

Ce chapitre retrace, notamment, les opérations de déconsignation. En 2019, la commune a procédé à la déconsignation d'une partie du produit de cession du terrain du Paddock (1,920M€) pour le paiement de cette opération et d'une partie du produit de cession du terrain des Vériaux (465K€) pour le versement de la subvention d'équipement au budget annexe le Palais. Ces opérations avaient été prévues à l'occasion du vote du budget 2019.

e) Les cessions immobilières

Dans un souci de sincérité, les cessions immobilières (compte 775) apparaissent désormais à la suite des recettes d'investissements. Comme évoqué plus avant, cette modalité permet de faire apparaître la CAF plus aisément sans avoir besoin de procéder à un retraitement comme lors du DOB 2018. Il est utile de rappeler que les produits des cessions de la commune les plus importants ont été :

- En 2014 : la cession de l'alpe Fleuri pour 3 850 000 €
- En 2015 :
 - o Le prix principal résultant de la cession des actions RMM : 13 673 665,60 €
 - o L'indemnité liée à la cessation d'activité de l'hôtel Prairie : 451 659,33 €
- En 2016 : les indemnités assurances liées aux catastrophes naturelles : 222 428 €
- En 2018 : les cessions pour un montant de 24 564 408,10 € réparti comme suit :
 - o La parcelle des Vériaux : 12 600 000 € (consignation pour les travaux du Palais)
 - o La parcelle Combettes : 1 023 000 €

- La parcelle Paddock : 3 898 000 € (consignation pour acquisition des espaces publics à l'issu des travaux)
- La parcelle Richmond : 1 600 000 € (consignation pour acquisition éventuelle de stationnements pour augmentation de l'offre)
- La parcelle « Chalet Blanc » : 130 000 €
- Le prix complémentaire résultant de la cession des actions RMM : 5 313 408,10 €

2. Les dépenses d'investissement

En €	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP2019	CA 2019 anticipé
= Financement propre disponible (A+B+C)	20 870 448,00	4 164 179,05	25 784 076,27	5 611 592,58	6 555 681,46
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	121,67%	69,31%	541,92%	39,86%	92,73%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	17 153 517,65	6 008 078,52	4 757 954,14	14 079 122,38	7 070 000,00
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature) (chap204)	3 264,56	418 534,40	505 395,24	1 318 887,30	600 000,00
- dotations fonds divers réserves (chap10)			61 187,82	85 000,00	33 788,98
- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés (chap13)			40 000,00	440 966,13	358 216,13
- Participations et investissements financiers nets (chap16+chap26+chap27)	15 479 990,00	47 100,00	17 143 000,00	3 410 900,00	200 000,00
=Dépenses d'investissement	32 636 772,21	6 473 712,92	22 507 537,20	19 334 875,81	8 262 005,11
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- 11 766 324,21	- 2 309 533,87	3 276 539,07	- 13 723 283,23	- 1 706 323,65
Nouveaux emprunts de l'année (compte1641recettes)	-	-	-	-	-
Variation du fond de roulement	- 11 766 324,21	- 2 309 533,87	3 276 539,07	- 13 723 283,23	- 1 706 323,65

a) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement sont attendues autour de 7,07M€ (en sus restes à réaliser estimés à 1,6M€), en augmentation par rapport au CA 2018. Elles sont financées à hauteur de 92,73 % par des ressources propres.

Une fois retraité des excédents conservés sous FIPRO, les projets d'investissement menés en 2019 et les restes à réaliser représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 84% et correspond, notamment, aux projets suivants :

- **Enfance (1,4M€)** : équipements scolaire et périscolaire, équipements de sécurité, aménagements crèche touristique, rénovation crèche, complément aire de jeux, skate park ;
- **Administration générale et services publics (2,2M€)** : cinéma le Panoramic, équipements fondation Morand Allard, équipements police municipale et de sécurité publique, acquisition véhicules, licences et logiciels, équipements informatiques, équipements pour le déneigement, bornes de recharge de véhicules électriques, bornes zone piétonne ;
- **Voirie et réseaux (4,5M€)** : détection de réseaux, inspections d'ouvrages, éclairage (SYANE), concession d'aménagement du Paddock, réfection des ponts, poteaux incendie, fibre optique, éclairage public, travaux et reprise de revêtement route du Coin, Ambroise Martin, du Villard, rue des Tremplins, reprise réseaux secs chemin des Follières, route des Pettoreaux, rue de la Poste, rue Saint François, Chemin du Bandu, route du Faucigny ;

- Patrimoine bâti (331K€) : inspections d'ouvrages, études et démarrage des travaux réfection de la maison de la montagne, études alpage La Butte, réfection appartements, réfection toilettes publics, travaux bâtiment gendarmerie (partie commune) ;
- Biens et équipements culturel (60K€) : entretien chapelles, réfection œuvres d'art, étude création espace culturel ;
- Sport et loisirs (20K€) : réfection terrain de foot, réfection patinoire centrale ;
- Environnement (10K€) : poursuite des opérations de ramassage du plomb ball trap, plantations, outillages espaces verts, 4^{ème} fleur, ONF.

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipements (chap204) recouvrent les opérations réalisées avec le SYANE (135K€) concernant l'éclairage public, les réseaux secs chemin des ânes et pont de cassioz et la subvention d'équipement versée au budget annexe palais (465K€).

III. Etat de la dette

A. Préambule

Il est nécessaire de rappeler que les dispositions du décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 doivent être pris en compte aux fins de calcul des ratios relatifs au budget principal de la commune de Megève.

Le fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 vise à apporter une aide aux collectivités et établissements fortement affectés par les emprunts structurés dont ils resteraient porteurs. Cette aide est calculée par référence à l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de ces emprunts, allégeant d'autant le coût associé à leur remboursement anticipé.

Le décret du 29 décembre 2015 a inséré la disposition suivante sous l'article R. 2313-2 après le i du I du Code général des collectivités territoriales :

« Lorsqu'une collectivité, ou l'un de ses établissements publics, doit acquitter une indemnité de remboursement anticipé d'emprunt, et dans le cas où elle bénéficie d'une aide octroyée par le fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, cette collectivité peut déduire de cet encours de dette le montant de la créance restant à percevoir du fonds de soutien ».

Ce texte est entré en vigueur le 1er janvier 2016, afin de permettre aux collectivités concernées de présenter les ratios financiers modifiés au sein des données synthétiques présentées en annexe de leurs documents budgétaires dès l'adoption du budget 2016 et le vote du compte administratif lié à l'exercice 2015.

Ce décret permet ainsi à ces collectivités, pour le calcul des ratios financiers relatifs à l'endettement, de déduire de l'encours de la dette le montant de l'aide restant à percevoir du fonds de soutien.

En l'occurrence, la commune de Megève tient compte, pour le calcul de son montant d'encours à compter du 31 décembre 2015, d'un montant retraité du fonds de soutien alloué à la collectivité s'élevant à 9 701 175,48 €.

La commune tient à précisé que l'endettement important de 2015 correspond à la contrepartie des 20 M€ d'emprunt souscrit dans le cadre de la renégociation de l'emprunt structuré DEXIA et pour lequel il n'a pas été possible d'obtenir un versement du flux en deux fois.

B. Dette propre

1. Bilan annuel

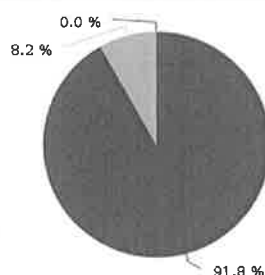
Caractéristiques de la dette au 31/12/2019			
Encours	16 110 302,36	Nombre d'emprunts *	12
Taux actuariel *	3,59%	Taux moyen de l'exercice	3,57%

		<i>* tirages futurs compris</i>	
Charges financières en 2019			
Annuité	2 220 451,33	Amortissement	1 600 296,34
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	620 154,99	Solde ICNE	157 039,05

La classification de l'encours au 31/12/2019 selon la charte Gissler est **1-A**.

2. Taux

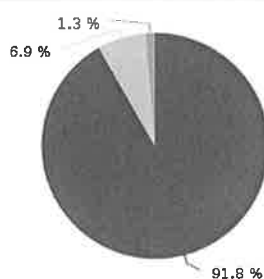
Types de Taux



	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	Total
Encours	14 786 587,13	1 323 715,23	0,00	16 110 302,36
Pourcentage global	91,78%	8,22%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	7 ans, 2 mois	4 ans, 10 mois		7 ans
Duration	5 ans, 11 mois	4 ans, 5 mois		5 ans, 10 mois
Nombre d'emprunts	10	2	0	12

Taux actuariel	3,76%	1,75%	0,00%	3,59%
Taux moyen	3,73%	1,88%	0,00%	3,57%

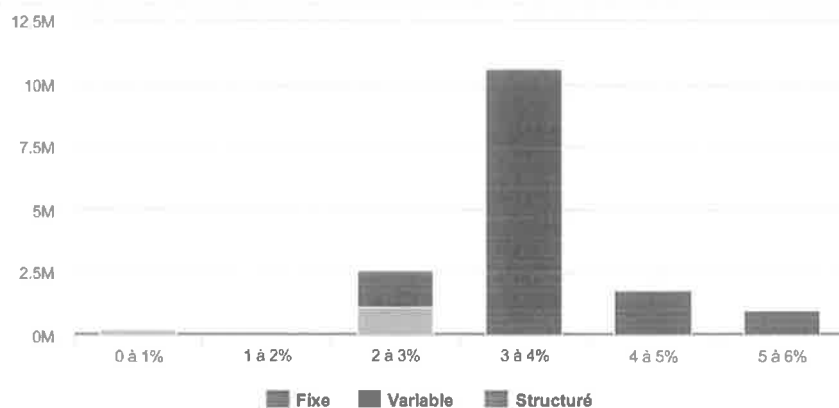
Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2019	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	10	14 786 587,13	91,78%	2 038 783,31	91,82%
LIA	1	1 114 650,30	6,92%	121 603,15	5,48%
TAG3	1	209 064,93	1,30%	60 064,87	2,70%

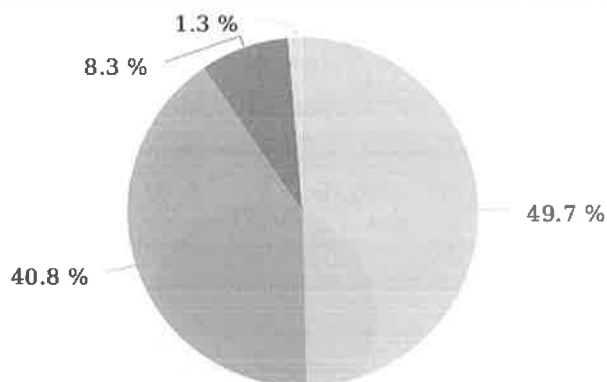
3. Coût

Tranches de taux



TEG résiduel	Encours
0% à 1%	209 064,93
1% à 2%	0,00
2% à 3%	2 593 836,36
3% à 4%	10 599 170,21
4% à 5%	1 756 259,28
5% à 6%	951 971,58
TOTAL	16 110 302,36

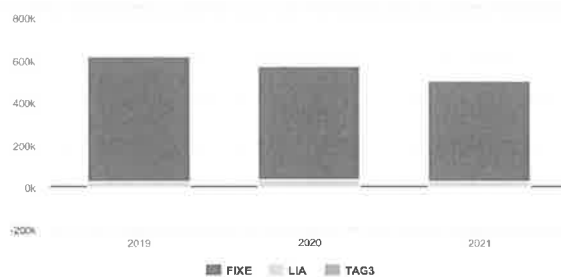
Pénalités de sortie



Type de pénalité	Encours
Indemnité actuarielle	8 001 005,46
Indemnité de marché : valorisation	6 566 481,97
Aucune pénalité paramétrée	1 333 750,00
2% du capital remboursé par anticipation	209 064,93
TOTAL	16 110 302,36

4. Echancier

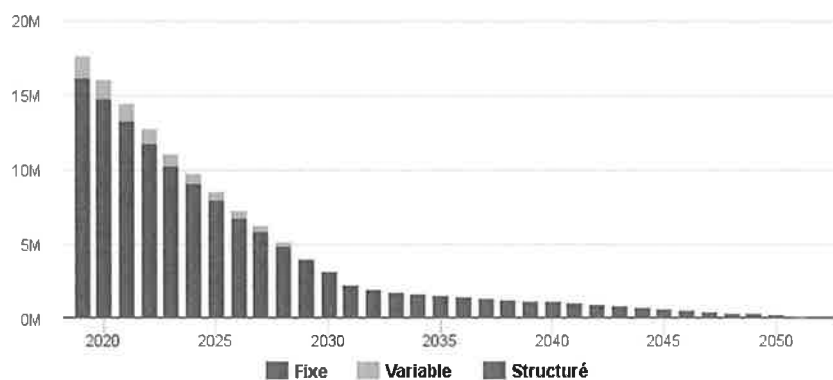
Projection N+2



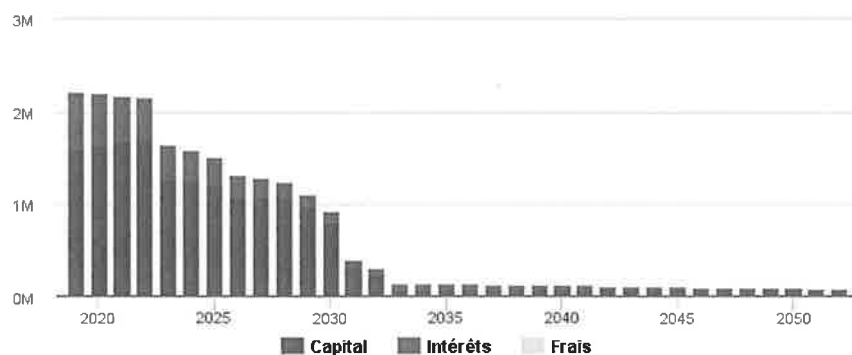
Index	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021	Coût moyen 2021
FIXE	592 951,37	3,87%	537 123,72	3,85%	477 965,53	3,82%
LIA	27 203,62	2,25%	25 079,63	2,25%	20 348,38	2,00%
TAG3			-394,58	-0,22%	-186,12	-0,15%
TOTAL	620 154,99	3,57%	561 808,77	3,56%	498 127,79	3,53%

5. Extinction

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité

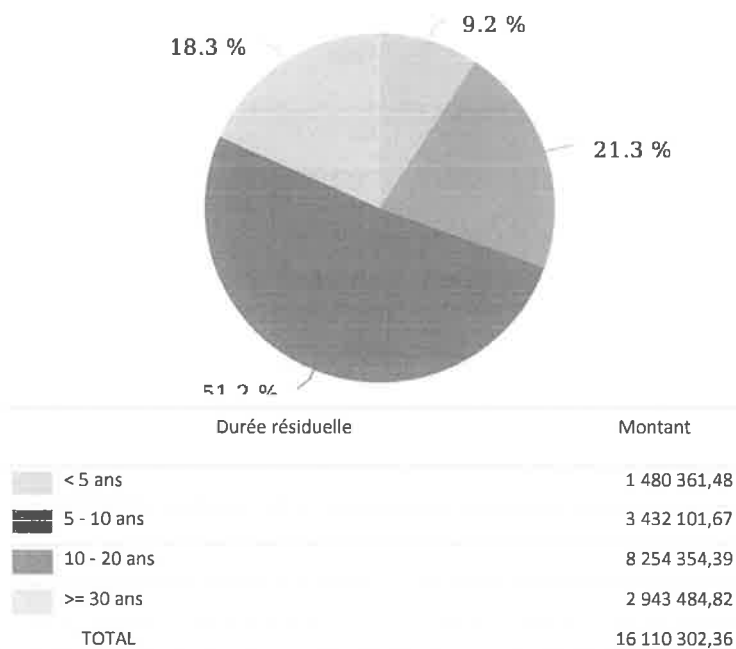


6. Durée de vie

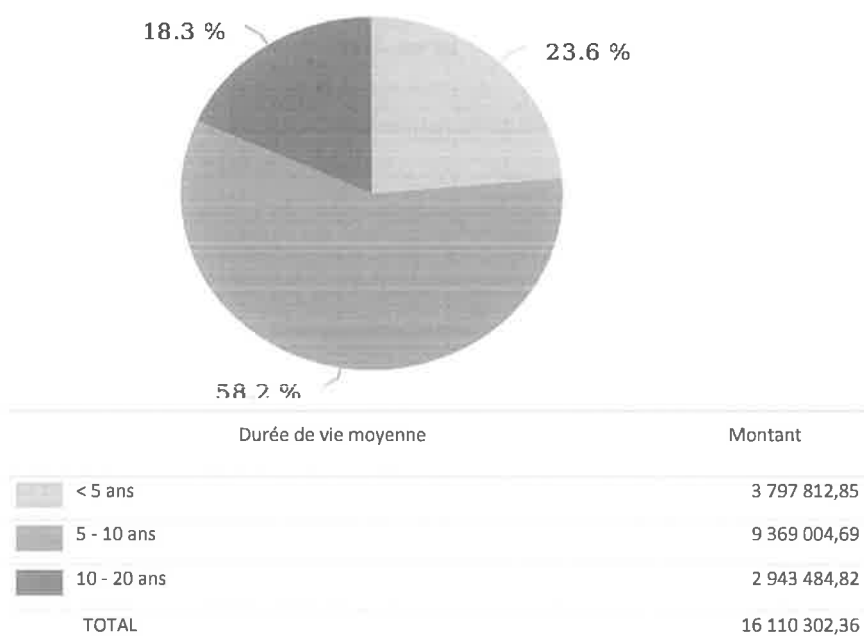
Indicateurs

Encours	16 110 302,36	Duration *	5 ans, 10 mois
Durée de vie moyenne *	7 ans	Durée résiduelle *	32 ans, 5 mois
Durée résiduelle Moyenne *	13 ans, 7 mois		<i>* tirages futurs compris</i>

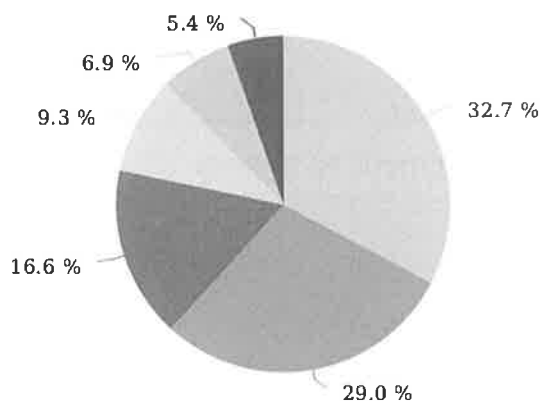
Répartition par durée résiduelle



Répartition par durée de vie moyenne



7. Prêteurs



Prêteur	Montant
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	5 269 520,91
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	4 674 458,16
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	2 671 025,57
CREDIT FONCIER	1 505 647,42
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 114 650,30
LA BANQUE POSTALE	875 000,00
TOTAL	16 110 302,36

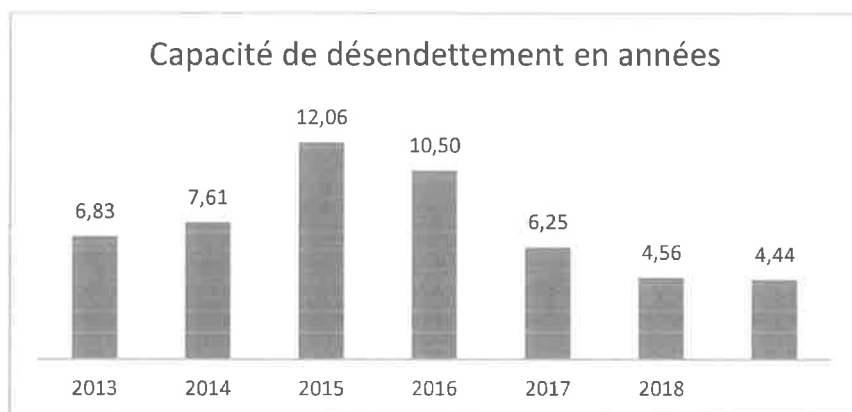
C. La capacité de désendettement

Ce ratio de solvabilité qui met en rapport l'épargne brute de la commune et son encours de dette, répond concrètement à la question théorique : en combien d'années la commune amortirait-elle sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute ?

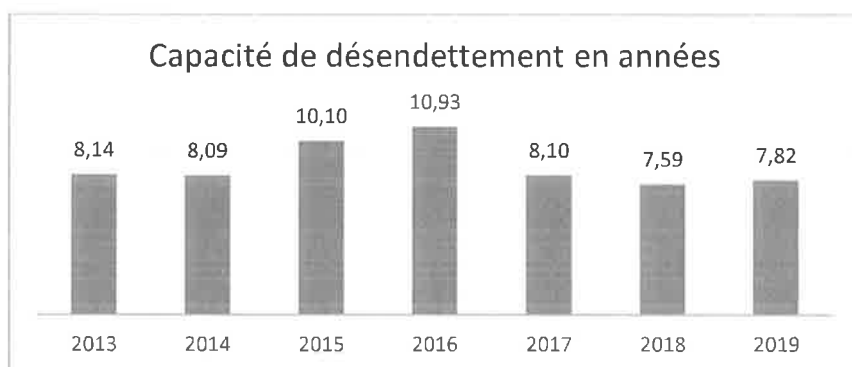
En €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Endettement du budget principal	31 951 761	34 353 425	52 800 508	50 061 354	19 275 863	17 710 599	16 110 302
+ Endettement du budget annexe de l'eau	4 233 283	4 004 327	3 769 754	3 528 453	3 281 725	3 029 347	2 771 087
+ Endettement du budget annexe de l'assainissement	589 436	509 017	425 730	344 886	261 129	186 000	170 500
+ Endettement du budget annexe des parcs de stationnement	5 865 262	5 516 235	5 157 153	5 813 621	6 383 966	5 930 650	5 466 422
+ Endettement du budget annexe du Palais					27 981 219	26 829 046	25 643 530
= Endettement total (A)	42 639 742	44 383 004	62 153 146	59 748 314	57 183 903	53 685 643	50 161 841
CAF brute consolidée (B)	5 239 412,07	5 485 563,28	6 153 090,82	5 464 170,15	7 056 490,98	7 075 750,02	6 414 983,43
Capacité de désendettement en années (A/B)	8,14	8,09	10,10	10,93	8,10	7,59	7,82

Il est à noter que la CAF Brute consolidée est retraitée des produits des cessions immobilières afin de traduire plus exactement la capacité de désendettement de la commune.

Le budget principal :



Le budget consolidé :



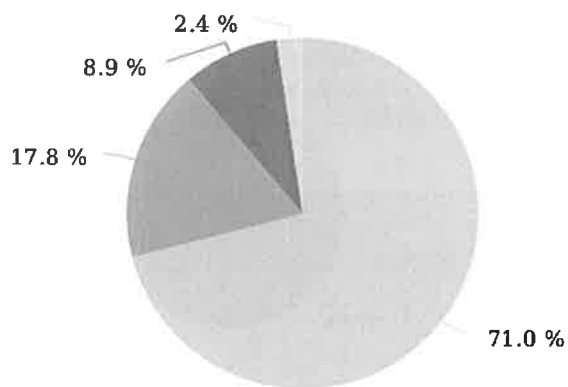
A la lecture de ces graphiques, on constate que la capacité de désendettement de la commune sur la période est restée inférieure à 12 ans. Il est communément admis, en matière d'analyse financière, que la situation de la collectivité devient dangereuse lorsque la capacité de désendettement approche les 12 ans. En dessous de 6 ans, elle est considérée comme saine et médiane entre 6 et 10 ans.

D. La dette garantie

1. Propos liminaires

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. Seules les garanties d'emprunts sont autorisées aux collectivités locales. L'octroi de garantie d'emprunt donne lieu à délibération du conseil municipal. Les garanties font l'objet de conventions qui définissent les modalités de l'engagement de la collectivité.

2. Bénéficiaires



Bénéficiaire	Montant
SEMCODA	5 695 590,90
CCAS	1 425 000,00
EHPAD LES MONTES ARGENTES	712 695,63
SA MEGEVE DEVELOPPEMENT	189 166,37
TOTAL	8 022 452,90

En 2019, le Conseil Municipal de MEGEVE a émis un avis favorable au recours à l'emprunt par le CCAS de MEGEVE et à la garantie par la commune dudit emprunt pour le financement de la soulte à Demi-Quartier correspondant au rachat par le CCAS DE MEGEVE de la différence entre les deux patrimoines.

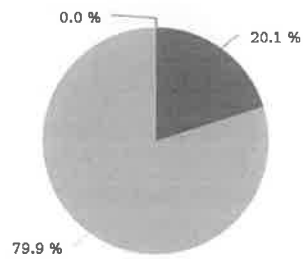
3. Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2019			
Encours	8 022 452,90	Nombre d'emprunts *	10
Taux actuariel *	1,46%	Taux moyen de l'exercice	1,47%
<i>* tirages futurs compris</i>			
Charges financières en 2019			
Annuité	418 335,70	Amortissement	306 429,61
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	110 406,09	Solde ICNE	25 212,05

La classification de l'encours au 31/12/2019 selon la charte Gissler est **1-A**.

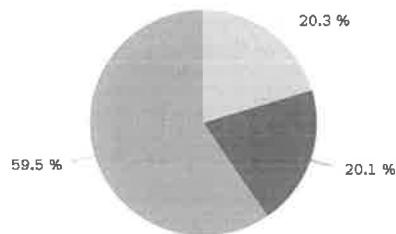
4. Taux

Types de Taux



	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	Total
Encours	1 614 166,37	6 408 286,53	0,00	8 022 452,90
Pourcentage global	20,12%	79,88%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans, 5 mois	16 ans, 10 mois		14 ans, 4 mois
Duration	4 ans, 4 mois	14 ans, 8 mois		12 ans, 7 mois
Nombre d'emprunts	3	7	0	10
Taux actuariel	0,87%	1,61%	0,00%	1,46%
Taux moyen	1,02%	1,54%	0,00%	1,47%

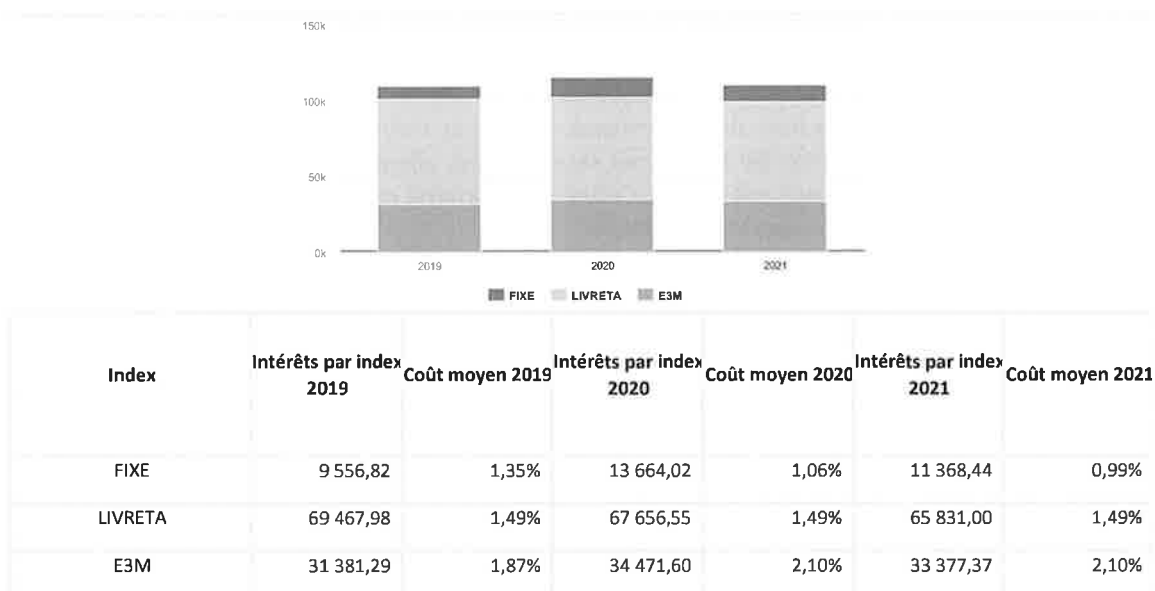
Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2019	%	Annuité Capital + Intérêts	%
E3M	1	1 631 975,14	20,34%	76 968,24	18,46%
FIXE	3	1 614 166,37	20,12%	145 226,21	34,84%
LIVRETA	6	4 776 311,39	59,54%	194 641,25	46,69%
TOTAL	10	8 022 452,90		416 835,70	

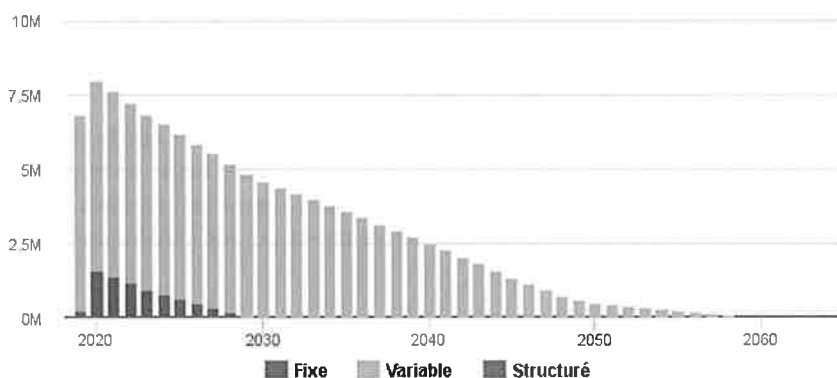
5. Echancier

Projection N+2

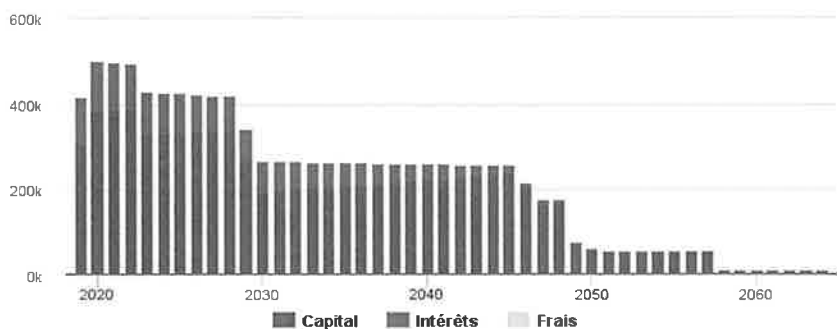


6. Extinction

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



IV. Principaux éléments de stratégie financière 2020

Au regard de l'incertitude attachée aux recettes de fonctionnement dont l'évolution est suspendue à la réforme de la fiscalité locale annoncée par le gouvernement, un travail prospectif est difficile à réaliser et implique la plus grande prudence. Dans ces conditions, il est proposé de tenir compte d'évolutions modestes de la section de

fonctionnement et des recettes d'investissement et de demeurer sur une enveloppe d'investissements maîtrisée ne dépassant pas le réalisé 2019.

A. Section de fonctionnement

1. Les recettes réelles de fonctionnement

La commune bénéficie de ressources fiscales dynamique permettant d'amoindrir la baisse des dotations de l'état et l'augmentation des charges de péréquation. Ce dynamisme pourrait marquer le pas avec la suppression de la taxe d'habitation et sa compensation par l'Etat. Dans ces conditions, une grande prudence doit être mise en œuvre quant aux ressources fiscales attendues au cours des prochains exercices comptables. La commune demeure donc attentive aux évolutions juridiques à venir.

Les cessions foncières engagées par la commune mais qui se réaliseront en fin d'année 2019 / début 2020 permettront un dynamisme ponctuel et circonstancié des droits de mutation sur l'exercice 2020.

En ce qui concerne la DGF, les discussions autour du PLF 2020 laissent apparaître un maintien de l'enveloppe en montant tout en poursuivant la mise en œuvre de la péréquation entre commune. Aussi, la DGF est attendue au mieux stable par rapport au CA 2019. Au regard de la baisse de la DGF pour la commune en 2019, à titre prudentiel, une baisse de l'ordre de 5% sera anticipée.

Sous réserve de l'évolution de la fiscalité locale et en dehors de toute augmentation des taux des impôts locaux, nous pouvons envisager une tendance générale de stabilisation des recettes réelles de fonctionnement avec une évolution de 0,2% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

La commune est impactée par des éléments exogènes dont les répercussions financières sont fortes : enneigement, coût des fluides (carburants, électricité...). Ce dynamisme est indépendant des mesures portées par la commune comme le développement des interventions d'entretien dans le parc immobilier ou véhicules. A titre prudentiel, les charges à caractère générale doivent donc être anticipées en augmentation de +1% en moyenne annuelle.

La masse salariale est notamment impactée par le niveau de service aux usagers, le GVT, le passage de 10h à 20 heures supplémentaires pouvant être payées par mois. Il convient, en outre, d'anticiper l'effet du dégel des primes en 2020 dont l'impact est estimé à 330K€ (budget consolidé). Ces hausses seront compensées par les efforts déployés pour optimiser la masse salariale et conduira à une légère baisse ou une stabilisation de ce poste, hors facteurs exogènes.

La baisse depuis deux ans de la fiscalité reversée (FPIC et FNGIR) nous permet d'anticiper un maintien de cette charge à son niveau actuel au cours de prochains exercices.

Les subventions, notamment aux budgets annexes, ainsi que les autres charges de gestion, sont attendues en légère hausse.

Dans ces conditions, nous pouvons envisager une tendance générale d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement avec une évolution de 1,4% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

B. Section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

Les opérations immobilières consécutives aux cessions foncières portées par la commune sont de grande ampleur et permettront de bénéficier d'une taxe d'aménagement importante. Comme le réalisé 2019, le prévisionnel 2020 devra tenir compte de ce boni. En dehors des opérations exceptionnelles, la taxe d'aménagement connaît un rythme d'encaissement assez constant.

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse et permet une estimation du FCTVA qui sera perçu. Cette méthode sera utilisée pour la préparation du BP 2020.

Enfin, la commune poursuit sa dynamique de recherches de financement et engagera des demandes de subventions pour les opérations d'investissement initiées en 2020. Etant précisé ici que la commune pâtit de son image et ne bénéficie pas du même niveau de subventions que des communes plus urbaines ou rurales.

2. Les dépenses d'investissement

Il est utilement rappelé que les dépenses d'investissement de la commune sont de trois ordres. Le PPI est proposé actualisé pour chaque catégorie.

a) Les dépenses récurrentes

Elles ont un caractère annuel et permettent le bon fonctionnement des services par le renouvellement et l'entretien courant du parc immobilier et mobilier. Elles recouvrent les travaux d'entretien des ponts et murs de soutènement, les travaux d'enfouissement de réseaux, la signalétique, le renouvellement du parc automobile, les diagnostics réglementaires, les achats de mobiliers et matériels, la modernisation des outils informatiques et infrastructures informatiques, l'entretien du patrimoine culturel, les travaux environnementaux (ONF...). Elles sont estimées à 1,9M€ pour 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024
[INVESTRECUBATI] Investissements récurrents Bâti					655 000
	Invest. 45 000	Invest. 45 000	Invest. 195 000	Invest. 195 000	Invest. 175 000
[BATIDIAG] Diagnostics réglementaires					50 000
	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000
[BATIENFANCE] Entretien patrimoine enfance					75 000
	Invest. 15 000	Invest. 15 000	Invest. 15 000	Invest. 15 000	Invest. 15 000
[BATIENTRETIEN] Entretien patrimoine					450 000
			Invest. 150 000	Invest. 150 000	Invest. 150 000
[BATIFAISA] Etudes de faisabilité				80 000	
	Invest. 20 000	Invest. 20 000	Invest. 20 000	Invest. 20 000	
[INVESTRECUBE] Investissements récurrents Bureau d'études					350 000
	Invest. 70 000	Invest. 70 000	Invest. 70 000	Invest. 70 000	Invest. 70 000
[BEDECTIONS] Détections de réseaux					300 000
	Invest. 60 000	Invest. 60 000	Invest. 60 000	Invest. 60 000	Invest. 60 000
[BEPLANS] Relevés de plans et études					50 000
	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000
[INVESTRECUDGAAE] Investissements récurrents gros outillages					50 000
	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000
[INVESTRECUESPV] Investissements récurrents espaces verts (plantations)					65 000
	Invest. 13 000	Invest. 13 000	Invest. 13 000	Invest. 13 000	Invest. 13 000
[ESPVSIGNA] Projet signalétiques d'intérêt local					50 000
	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000
[ESPVVEGETAUX] Achats de végétaux pour plantations (arbres)					15 000
	Invest. 3 000	Invest. 3 000	Invest. 3 000	Invest. 3 000	Invest. 3 000
[INVESTRECUFEE] Investissements récurrents FEE					350 200
	Invest. 70 200	Invest. 70 000	Invest. 70 000	Invest. 70 000	Invest. 70 000
[INVESTRECUFIPRO] Investissements récurrents ONF					175 000
	Invest. 35 000	Invest. 35 000	Invest. 35 000	Invest. 35 000	Invest. 35 000
[INVESTRECUGARA] Investissements récurrents Garage (Renouvellement parc auto)					1 795 000
	Invest. 595 000	Invest. 300 000	Invest. 300 000	Invest. 300 000	Invest. 300 000
[GARAAUTO] Renouvellement parc automobile					1 665 000
	Invest. 465 000	Invest. 300 000	Invest. 300 000	Invest. 300 000	Invest. 300 000
[INVESTGARA] Remplacement du véhicule fourrière	130 000				
	Invest. 130 000				
[INVESTRECUMOB] Investissements récurrents mobiliers					42 370
	Invest. 2 370	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000
[INVESTRECUMUSEE] Investissements récurrents secteur culturel					138 300
	Invest. 38 300	Invest. 25 000	Invest. 25 000	Invest. 25 000	Invest. 25 000
[INVESTRECUPROP] Investissements récurrents propreté (containers)					15 000
	Invest. 3 000	Invest. 3 000	Invest. 3 000	Invest. 3 000	Invest. 3 000
[INVESTRECUPSP] Investissements récurrents Secours et Police					108 240
	Invest. 28 240	Invest. 20 000	Invest. 20 000	Invest. 20 000	Invest. 20 000
[INVESTRECURINC] Investissements récurrents incendie					150 000
	Invest. 30 000	Invest. 30 000	Invest. 30 000	Invest. 30 000	Invest. 30 000
[INVESTRECUSID] Investissements récurrents SID					1 594 550
	Invest. 287 500	Invest. 327 500	Invest. 327 500	Invest. 327 500	Invest. 324 550
[SIDLOGICIELS] Maintenance logiciels					960 000

	Invest. 160 000	Invest. 200 000	Invest. 200 000	Invest. 200 000	Invest. 200 000
[SIDMATERIELS] Matériels et supports de communication					450 000
	Invest. 90 000	Invest. 90 000	Invest. 90 000	Invest. 90 000	Invest. 90 000
[SIDRESEAUX] Réseaux Câblés					122 050
	Invest. 25 000	Invest. 25 000	Invest. 25 000	Invest. 25 000	Invest. 22 050
[SIDVIDEO] Extension vidéoprotection					62 500
	Invest. 12 500	Invest. 12 500	Invest. 12 500	Invest. 12 500	Invest. 12 500
[INVESTRECUIRBA] Investissements récurrents Urbanisme (acquisitions foncières)					2 000 000
	Invest. 400 000	Invest. 400 000	Invest. 400 000	Invest. 400 000	Invest. 400 000
[INVESTRECUIVOIR] Investissements récurrents voirie					1 675 000
	Invest. 320 000	Invest. 320 000	Invest. 320 000	Invest. 320 000	Invest. 395 000
[VOIRENEDIS] Raccordements nouvelles constructions ENEDIS					50 000
	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000	Invest. 10 000
[VOIRMUR] Gros entretien Murs de soutènement					150 000
	Invest. 25 000	Invest. 25 000	Invest. 25 000	Invest. 25 000	Invest. 50 000
[VOIRPONTS] Gros entretiens ponts					300 000
	Invest. 50 000	Invest. 50 000	Invest. 50 000	Invest. 50 000	Invest. 100 000
[VOIRRESEAUX] Enfouissement réseaux					825 000
	Invest. 165 000	Invest. 165 000	Invest. 165 000	Invest. 165 000	Invest. 165 000
[VOIRSYANE] SYANE - Renouvellement et nouvel éclairage					350 000
	Invest. 70 000	Invest. 70 000	Invest. 70 000	Invest. 70 000	Invest. 70 000
TOTAL	1 947 610	1 678 500	1 828 500	1 828 500	1 880 550

b) Les dépenses individualisées

Elles visent à améliorer l'offre et le fonctionnement des services publics offerts à la population. Elles concernent des opérations d'investissement clairement identifiées dans le budget et limitées dans le temps. L'année 2020 sera marquée par le renouvellement du conseil municipal. Dans l'hypothèse d'un changement de municipalité et d'une priorisation différente des dossiers, il est proposé de limiter les investissements aux opérations indispensables, partiellement engagées ou prévues dans le précédent PPI. Compte tenu de ce qui précède, pourraient se dérouler en 2020 les opérations suivantes : aménagements finaux skate park (10K€), remplacement des bornes d'accès au centre-ville (25K€), affichage réglementaire (78K€), campagne de remplacement panneaux directionnels (30K€), réfection complète de la façade et des balcons de la maison de la montagne (330K€), réfection toiture et réfection de l'abri taxi (8K€), aménagement patinoire centrale (350K€), réhabilitation du terrain arrière de l'église (72K€), création d'une halle alimentaire permanente de produits issus de la filière courte dans l'autogare (330K€), architecture Symplicity Hyper-convergence (sécurité informatique et stockage - 190K€). Le solde du paiement de la concession d'aménagement du quartier du Paddock sera à prévoir ainsi que la déconsignation du solde du produit de cession dudit terrain.

De nouvelles opérations pourront être arbitrées après les élections municipales et, si nécessaire, une décision modificative pourra être adoptée pour les affectations de crédits.

c) Les dépenses à caractère exceptionnel

Elles concernent des programmes d'investissement qui sont clairement identifiées dans le budget et visent la construction d'équipements neufs ou la rénovation lourde d'équipements existants. Ce sont des dépenses caractérisées par leur pluriannualité. S'agissant d'une validation pluriannuelle des investissements, il peut être retenu la technique des autorisations de programme (AP). Elles se définissent comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont votées par le conseil municipal à l'occasion d'une délibération distincte du vote du budget et sont assorties d'un échéancier de paiement prévisionnel. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Ce mécanisme d'autorisation budgétaire de programmes pluriannuels autorise l'exécutif à avoir une vision à long terme des investissements qu'il entend réaliser. L'autorisation de programme se distingue par sa double portée :

- Financière : qui est la prévision pour les années à venir d'un certain volume de dépenses.

- Juridique : c'est-à-dire l'engagement de dépenses par la collectivité dans la limite du chiffre fixé couvert chaque année par les crédits de paiement, ce qui permet d'engager des opérations d'investissement sur plusieurs années en respectant le principe de l'annualité au niveau du paiement de la dépense.

L'autorisation de programme ne permet que l'engagement de la dépense mais ni son ordonnancement, ni son paiement. Chaque année, il est nécessaire de voter les crédits correspondants. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Le rythme d'exécution des opérations dotées d'autorisations de programme est donc commandé par les possibilités matérielles de mandatement, mais aussi par le rythme d'octroi des Crédits de Paiement. La règle de l'annualité demeure ainsi sauvegardée par la notion de Crédits de Paiement. Chaque année et au fur et à mesure de l'exécution effective du programme, les crédits seront ouverts dans les différents budgets successifs afin de permettre à l'exécutif d'honorer ses engagements.

Pour l'année 2020, il est prévu le lancement d'une opération à caractère exceptionnel et la poursuite des deux opérations lancées en 2019 :

- Poursuite de l'opération d'extension de la zone piétonne rue Charles Feige comprenant la reprise des réseaux. Montant estimé de l'opération 2,6M€ TTC impactant le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement. L'opération se répartirait sur trois exercices comptables (2019-2021).
- Poursuite de l'opération d'extension et de réhabilitation du centre technique municipal. Montant estimé de l'opération 4,4M€ TTC impactant le budget principal. L'opération se répartirait sur quatre exercices comptables (2019-2022).
- Nouvelle opération de reprise de réseaux et de réfection de la RD1212/Rue Muffat de St Amour. Montant estimé de l'opération 2,1M€ TTC impactant le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement. L'opération se répartirait sur deux exercices comptables (2020-2021) et intervient en coordination avec le chantier de la concession d'aménagement du quartier du Paddock.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
[APCP1901CHFEIGE] APCP1901-Rue Charles Feige			2 115 420			
	Invest. 48 933	Invest. 1 921 924	Invest. 192 590			
[APCP1901FDIVERS] Frais Divers		14 706				
	Invest. 906	Invest. 13 800				
[APCP1901MOE] MOE			6 830			
			Invest. 6 830			
[APCP1901TRAVAUX] Travaux			2 093 884			
	Invest. 48 027	Invest. 1 860 097	Invest. 185 760			
[APCP1902CTM] APCP1902-CTM						4 393 200
	Invest. 18 566	Invest. 219 034	Invest. 780 000	Invest. 2 134 800	Invest. 1 240 800	
[APCP1902AMO] AMO		21 634				
	Invest. 4 200	Invest. 17 434				
[APCP1902CONCOURS] Concours architectes		60 000				
		Invest. 60 000				
[APCP1902CSPS] CSPS						18 000
		Invest. 1 200	Invest. 3 600	Invest. 7 200	Invest. 6 000	
[APCP1902CTC] Contrôleur technique					36 000	
		Invest. 6 000	Invest. 7 200	Invest. 13 200	Invest. 9 600	
[APCP1902FDIVERS] Frais divers						182 366
	Invest. 14 366	Invest. 24 000	Invest. 36 000	Invest. 60 000	Invest. 48 000	
[APCP1902MOE] MOE						432 000
		Invest. 108 000	Invest. 126 000	Invest. 114 000	Invest. 84 000	
[APCP1902OPC] OPC					43 200	
		Invest. 2 400	Invest. 7 200	Invest. 20 400	Invest. 13 200	
[APCP1902TRAVAUX] Travaux					3 600 000	

			Invest. 600 000	Invest. 1 920 000	Invest. 1 080 000	
[APCP2001RD1212] APCP2001- Réfection RD1212 opération Paddock			1 590 038			
		Invest. 645 038	Invest. 945 000			
[APCP2001FDIV] Frais Divers RD1212			62 889			
		Invest. 17 889	Invest. 45 000			
[APCP2001TRAVAUX] Travaux			1 527 149			
		Invest. 627 149	Invest. 900 000			
TOTAL	67 499	2 737 969	1 917 591	2 134 800	1 240 800	0

V. Budgets annexes

A. Principes généraux et articulation des budgets

Un système de refacturation des charges de fonctionnement (bureaux, direction, services administratif, financier, technique...) entre les budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, COMEVEN et palais et le budget principal et entre ces budgets annexes est essentiel pour que ces budgets soient en corrélation avec leur fonctionnement.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces refacturations.

B. Budget annexe « Eau »

Ce budget annexe eau retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'eau potable. Il a été créé par délibération du 28 mars 2011. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Contexte national

Il convient de rappeler que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié le calendrier de transfert desdites compétences. Les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018 les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif, comme la CCPMB, peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Cette délibération est intervenue en janvier 2019.

2. Compte administratif 2019 anticipé

a) Fonctionnement

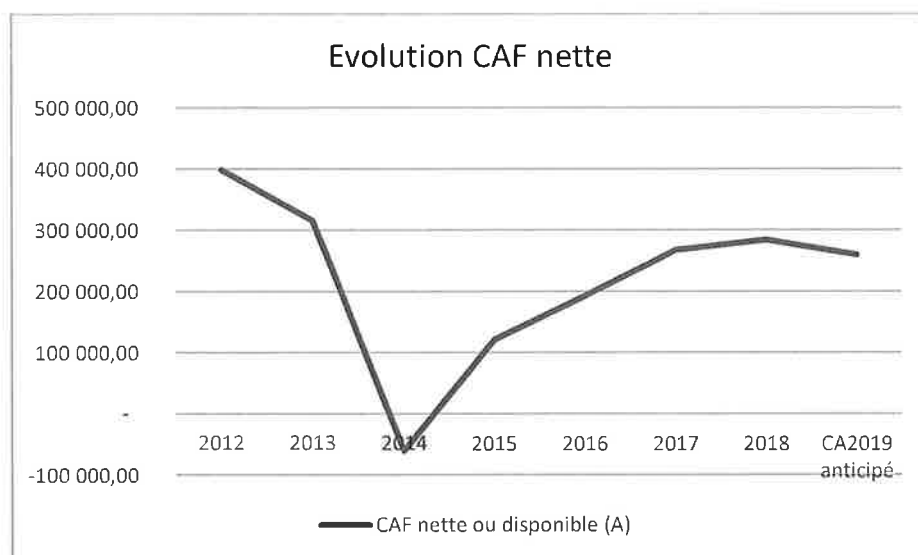
En €	2017	2018	BP 2019	CA2019 Anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 229 299,26	1 225 908,01	1 301 400,00	1 223 070,59
= Produits "flexibles" (a)	1 229 299,26	1 225 908,01	1 301 400,00	1 223 070,59
Atténuations de charges (chap013)	145 158,44	125 737,53	170 000,00	151 811,76
= Produits "rigides" (b)	145 158,44	125 737,53	357 000,00	151 811,76
= Produits de gestion (a+b=A)	1 374 457,70	1 351 645,54	1 658 400,00	1 344 882,35
Charges à caractère général (chap011)	242 673,40	246 459,22	406 741,13	255 619,27
+ Charges de personnel (chap012)	293 739,43	260 010,05	346 700,00	310 266,07
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	190 302,00	191 027,00	187 000,00	180 543,00
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	167,73	1 743,43	3 705,00	925,26
+ Dotations aux provisions (chap68)			2 789,89	2 789,89
= Charges de gestion (b-c)	726 882,56	699 239,70	946 936,02	750 143,49
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	647 575,14	652 405,84	711 463,98	624 738,86

En % des produits de gestion	47,11%	48,27%	42,90%	45,44%
-Charges financières (chap66)	- 127 370,69	- 117 749,29	- 107 957,80	- 107 957,80
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	5 581,78	9 537,96	5 700,00	4 187,95
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 11 867,55	- 7 757,94	- 8 000,00	- 3 048,21
= CAF brute	513 918,68	536 436,57	601 206,18	517 920,80
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	246 728,03	252 377,93	258 261,00	258 261,00
= CAF nette ou disponible	267 190,65	284 058,64	342 945,18	259 659,80

Evolution de la masse salariale	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA2019 anticipé	Ecart CA2018 / BP2019	Ecart CA2018/CA2019 anticipé
Chapitre 012	293 739,43 €	260 010,05 €	346 700,00 €	310 266,07 €	86 689,95 €	50 256,02 €
Remboursement de personnel mutualisé (chap 013)	- 145 158,44 €	-125 737,53 €	- 170 000,00 €	- 151 811,76 €	- 44 262,47 €	- 26 074,23 €
Masse salariale nette	148 580,99 €	134 272,52 €	176 700,00 €	158 454,31 €	42 427,48 €	24 181,79 €

Le résultat du CA 2019 anticipé est en léger repli par rapport aux années antérieures. Les recettes sont attendues stables par rapport CA2018. Les charges réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport au CA 2018 (+7,28%). Cette hausse est consécutive à une hausse de la masse salariale par rapport au CA2018. Pour rappel, la masse salariale au CA2018 avait connu une baisse importante mais ponctuelle résultant du non remplacement d'un agent en congés sans solde et d'un autre en congé parental. En outre, le service a embauché un apprenti et un doublon a été mis en place sur un poste pendant 2 mois pour remplacement d'un agent qui part en retraite. Une légère hausse est attendue sur les charges à caractère général en raison de l'achat d'eau pour les besoins de l'alimentation de la population suite à une alerte de potabilité.

L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (258 261 €). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



A noter l'année 2014 a connu des charges de fonctionnement importantes (chapitres 011 et 012) conduisant à une CAF nette négative. En retraçant cet épisode exceptionnel, on constate qu'en tendance, l'épargne nette (CAF nette) décroît depuis 2012 et ce, malgré un effort sur les charges de gestion.

b) Investissement

En €	2017	2018	BP 2019	CA2019 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	267 190,65	284 058,64	342 945,18	259 659,80

+ Autres recettes (chap10 hors comptes10222 + 10226 + 1068)	4 500,00			
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)		2 007,00	22 588,00	1 338,00
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	4 500,00	2 007,00	22 588,00	1 338,00
= Financement propre disponible (A+B+C)	271 690,65	286 065,64	365 533,18	260 997,80
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	91,32%	293,00%	43,13%	93,72%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	297 513,62	97 634,51	847 545,33	278 496,48
=Dépenses d'investissement	297 513,62	97 634,51		278 496,48
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- 25 822,97	188 431,13	- 482 012,15	- 17 498,68

Les investissements 2019 ont été réalisés à hauteur de 279K€ (en sus, les restes à réaliser sont estimés à 268K€). Ils sont financés à hauteur de 93,72 % par des ressources propres. Le non recours à l'emprunt depuis plusieurs années conduit à constituer un déficit constant d'investissement nécessitant la constitution de réserves rendues possibles par les excédents de fonctionnement.

Les projets d'investissement menés en 2019 et les restes à réaliser représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 64,43% et correspondent, notamment, aux travaux route E de Rothschild et route du Coin, les opérations de détection et de réfection de réseaux, les travaux de protection de la ressource et des acquisitions de matériels.

3. Etat de la dette

a) Bilan annuel

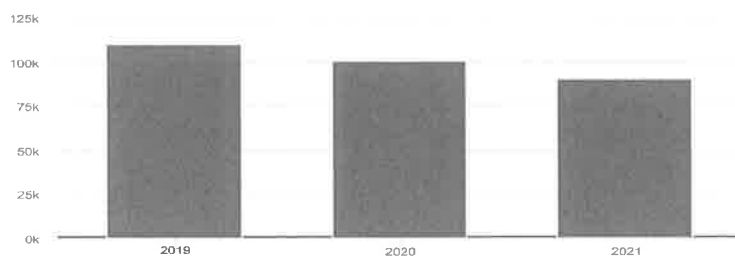
Caractéristiques de la dette au 31/12/2019			
Encours	2 771 087,35	Nombre d'emprunts *	8
Taux actuariel *	3,79%	Taux moyen de l'exercice	3,74%
Durée de vie moyenne	5 ans, 5 mois	Duration	5 ans
Durée résiduelle	15 ans	Durée résiduelle moyenne	10 ans, 4 mois
		* tirages futurs compris	
Charges financières en 2019			
Annuité	368 500,28	Amortissement	258 260,08
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	110 240,20	Solde ICNE	19 936,02

La classification de l'encours au 31/12/2019 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
3% à 4%	2 151 858,91 €
4% à 5%	619 228,44
Total	2 771 087,35

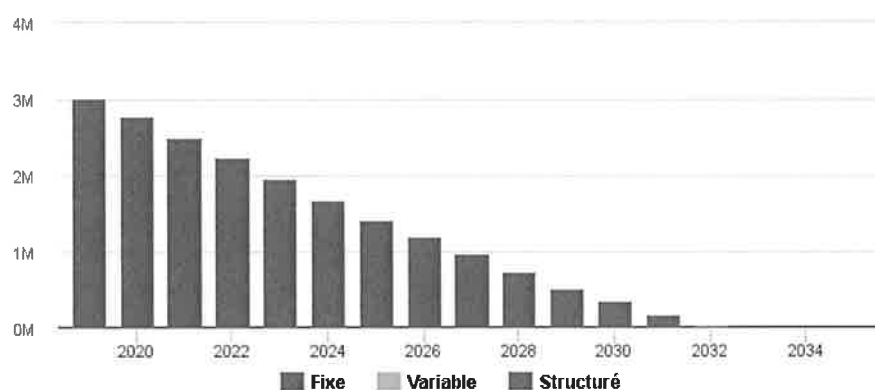
Projection N+2



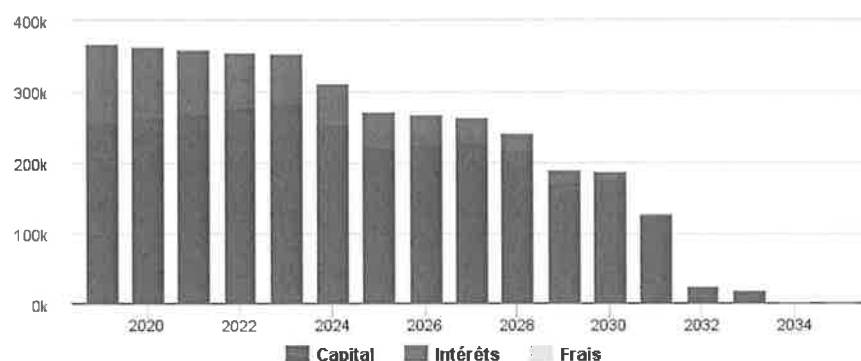
Index	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021	Coût moyen 2021
FIXE	110 240,20	3,81%	100 331,48	3,80%	90 060,58	3,79%
TOTAL	110 240,20	3,74%	100 331,48	3,73%	90 060,58	3,72%

c) Extinction

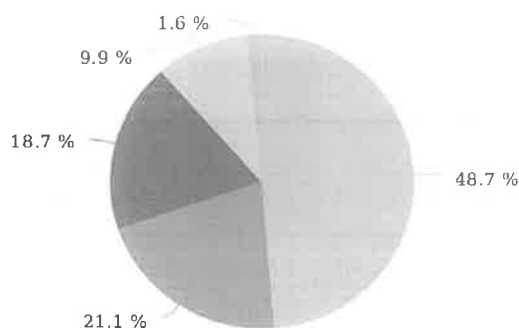
Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



d) Prêteurs



Prêteur	Montant
CREDIT MUTUEL	1 348 525,66
LA BANQUE POSTALE	583 333,25
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	519 050,54
DEXIA CREDIT LOCAL	275 000,00
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	45 177,90
TOTAL	2 771 087,35

4. Orientations budgétaires pour 2020

Le budget 2020 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Maintien des tarifs de l'eau,
- Poursuite des investissements en lien avec les projets communaux.

a) Fonctionnement

En 2020, il est proposé de maintenir les tarifs au niveau actuel. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées malgré l'augmentation de certaines dépenses comme le personnel (chap012), suite au dégel des primes, et les dépenses courantes (chap011) consécutives à l'augmentation des prix de l'énergie.

b) Investissement

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2019 qui se poursuivront en 2020. Elle prévoit, pour 2020, la poursuite des travaux Rue Charles Feige et le lancement des études et travaux pour la RD1212 (AP/CP) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

	2020	2021	2022
[APCP1901CHFEIGE] APCP1901-Rue Charles Feige		149 692	
	Invest. 121 080	Invest. 28 612	
[APCP1901MOE] MOE		1 004	
		Invest. 1 004	
[APCP1901TRAVAUX] Travaux		148 688	
	Invest. 121 080	Invest. 27 608	
[APCP2001RD1212] APCP2001-Réfection RD1212 Opération Paddock		75 258	
	Invest. 75 258		
[APCP2001FDIV] Frais divers		2 909	
	Invest. 2 909		
[APCP2001TRAVAUX] Travaux		72 350	
	Invest. 72 350		
[CAPTAGES] Réfection captages			325 000
	Invest. 25 000	Invest. 150 000	Invest. 150 000

[CAPTAGESMOE] MOE		25 000	
	Invest. 25 000		
[CAPTAGESTRAVAUX] Travaux			300 000
		Invest. 150 000	Invest. 150 000
[DETECTIONRX] Détection de réseaux			165 000
	Invest. 55 000	Invest. 55 000	Invest. 55 000
[ROUTENATIONALE] Réfection réseaux route nationale			215 000
		Invest. 15 000	Invest. 200 000
[RTENATIONALEMOE] MOE			15 000
		Invest. 15 000	
[RTENATIONALETRAV] Travaux			200 000
			Invest. 200 000
[ROUTEODIER] Réfection réseaux Route d'Odier			80 000
	Invest. 80 000		
[RTEODIERMOE] MOE			6 000
	Invest. 6 000		
[RTEODIERTRAV] Travaux			74 000
	Invest. 74 000		
TOTAL		356 338	248 612 405 000

C. Budget annexe « Assainissement »

Ce budget annexe assainissement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'assainissement collectif et non collectif. Il a été créé par délibération du 28 mars 2011. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Contexte national

Il convient de rappeler que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié le calendrier de transfert desdites compétences. Les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018 les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif, comme la CCPMB, peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Cette délibération a été adoptée en janvier 2019.

2. Compte administratif 2019 anticipé

a) Fonctionnement

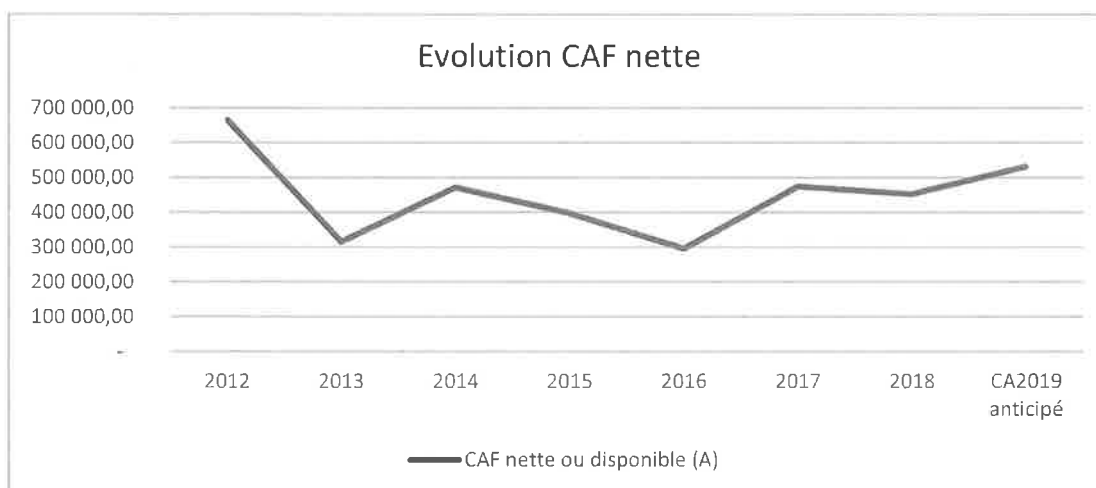
En €	2017	2018	BP 2019	CA2019 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 883 569,52	1 929 514,44	1 837 000,00	1 838 349,60
= Produits "flexibles" (a)	1 883 569,52	1 929 514,44	1 837 000,00	1 838 349,60
= Produits de gestion (a+b=A)	1 883 569,52	1 929 514,44	1 837 000,00	1 838 349,60
Charges à caractère général (chap011)	1 108 479,46	1 132 681,41	1 177 400,00	1 044 330,76
+ Charges de personnel (chap012)	141 777,28	149 087,78	185 200,00	136 000,00
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	88 923,00	93 000,00	100 000,00	99 860,00
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	944,91	1 918,59	3 705,00	1 852,00
+ Dotations aux provisions (chap68)	5 000,00	4 000,00	2 217,61	2 217,61
= Charges de gestion (b-c)	1 345 124,65	1 380 687,78	1 468 522,61	1 284 260,37
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	538 444,87	548 826,66	368 477,39	554 089,23
En % des produits de gestion	28,59%	28,44%	20,06%	30,14%
-Charges financières (chap66)	- 11 550,96	- 7 967,73	- 6 058,33	- 6 049,29
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	44 365,20	594,09		5 878,80

-Charges exceptionnelles (chap67)	- 13 330,03	- 13 771,52	- 20 000,00	- 7 483,24
= CAF brute	557 929,08	527 681,50	342 419,06	546 435,50
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	83 757,80	75 128,51	15 500,00	15 500,00
= CAF nette ou disponible	474 171,28	452 552,99	326 919,06	530 935,50

Evolution de la masse salariale	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA2019anticipé	Ecart CA2018 / BP2019	Ecart CA2018/CA2019 anticipé
Chapitre 012	141 777,28 €	149 087,78 €	185 200,00 €	136 000,00 €	36 112,22 €	- 13 087,78 €

Le résultat du CA 2019 anticipé s'améliore par rapport aux années antérieures. Cette amélioration résulte principalement de la baisse des annuités d'emprunt, un emprunt ayant été soldé en 2018. Les charges de gestion sont constantes par rapport au CA 2018. La masse salariale est consécutive à la refacturation d'une quote-part du personnel du budget annexe Eau au budget annexe assainissement.

L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (15 500€). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



En tendance, l'épargne nette (CAF nette) se maintient à un niveau supérieur à 450K€ par an. Elle est attendue à hauteur de 531K€ au CA 2019 anticipé.

b) Investissement

En €	2017	2018	BP 2019	CA2019 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	474 171,28	452 552,99	326 919,06	530 935,50
+ Autres recettes (chap10 hors comptes10222 + 10226 + 1068)	4 299,75			
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)			33 000,00	
= Financement propre disponible (A+B+C)	478 471,03	452 552,99	359 919,06	530 935,50
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	163,47%	397,03%	19,15%	219,29%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	292 697,43	113 983,74	1 879 021,42	242 117,76
=Dépenses d'investissement	292 697,43	113 983,74	1 879 021,42	242 117,76

= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	185 773,60	338 569,25	- 1 519 102,36	288 817,74
--	------------	------------	----------------	------------

Les investissements 2019 ont été réalisés à hauteur de 242K€ (en sus des restes à réaliser de 400K€). Ils sont financés à hauteur de 219,29% par des ressources propres.

A noter que le BP 2019 doit être retraité pour un 1 066 398 € de dépenses. Celles-ci sont inscrites pour les besoins de l'équilibre du budget mais ne traduisent pas la réalité des projets en investissement qui étaient estimés à 348 000 €.

Une fois retraité, les projets d'investissement menés en 2019 et les restes à réaliser représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 79,02%, et correspondent, notamment, aux travaux route E de Rothschild et route du Coin, les opérations de détection et de réfection de réseaux, le solde des travaux de rénovation du poste de relevage de la Rive et des acquisitions de matériels.

3. Etat de la dette

a) Bilan annuel

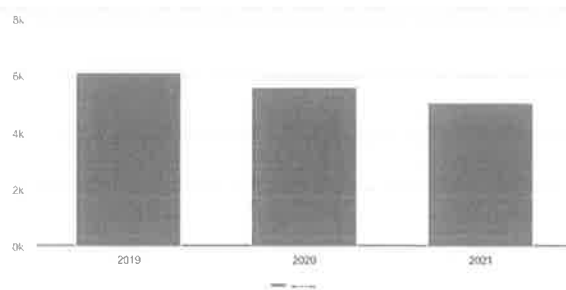
Caractéristiques de la dette au 31/12/2019			
Encours	170 500	Nombre d'emprunts *	1
Taux actuariel *	3,46%	Taux moyen de l'exercice	3,42%
Durée de vie moyenne	5 ans, 5 mois	Duration	5 ans
Durée résiduelle	10 ans, 9 mois	Durée résiduelle moyenne	10 ans, 9 mois
		* tirages futurs compris	
Charges financières en 2019			
Annuité	21 656,47	Amortissement	15 500
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	6 156,47	Solde ICNE	1 076,81

La classification de l'encours au 31/12/2019 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
3% à 4%	170 500,00 €
Total	170 500,00 €

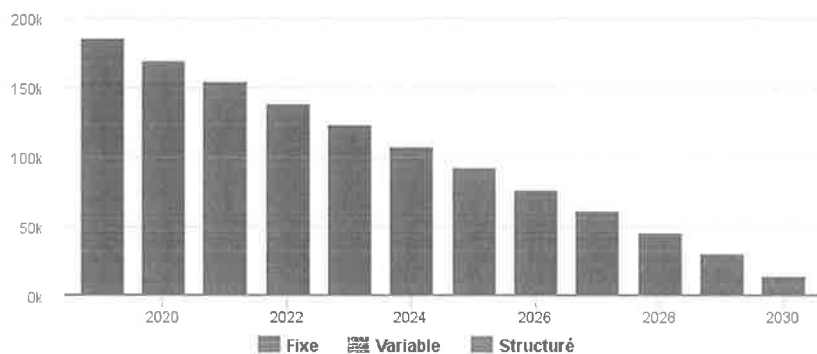
Projection N+2



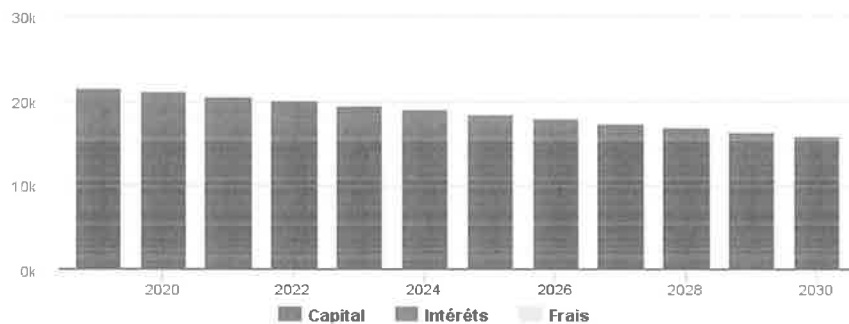
Index	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021	Coût moyen 2021
FIXE	6 156,47	3,37%	5 642,46	3,37%	5 097,27	3,37%
TOTAL	6 156,47	3,42%	5 642,46	3,43%	5 097,27	3,42%

c) Extinction

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



d) Prêteurs



Prêteur	Montant
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	170 500,00
TOTAL	170 500,00

4. Orientations budgétaires pour 2020

Le budget 2020 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Maintien des tarifs de l'assainissement,
- Poursuite des investissements en lien avec les projets communaux.

a) Fonctionnement

En 2020, il est proposé de maintenir les tarifs au niveau actuel. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées.

b) Investissement

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2019 qui se poursuivront en 2020. Elle prévoit, pour 2020, la réalisation de travaux de voiries Rue Ch. Feige et RD1212 (AP/CP) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

	2020	2021	2022
[APCP1901CHFEIGE] APCP1901-Rue Charles Feige		243 865	
	Invest. 243 865		
[APCP2001RD1212] APCP2001-Réfection RD1212 opération Paddock		357 000	
		Invest. 357 000	
[APCP2001FDIV] Frais divers		17 000	
	Invest. 10 000	Invest. 7 000	
[APCP2001TRAVAUX] Travaux		340 000	
	Invest. 200 000	Invest. 140 000	
[DXRESEAUX] Détection de réseaux			165 000
	Invest. 55 000	Invest. 55 000	Invest. 55 000
[RTENATIONALE] Réfection de réseaux Route Nationale			200 000
			Invest. 200 000
[RTEODIER] Réfection réseaux Route d'Odier			185 000
	Invest. 160 000	Invest. 25 000	
[RTEODIERMOE] MOE			35 000
	Invest. 10 000	Invest. 25 000	
[RTEODIERTRAV] TRAVAUX			150 000
	Invest. 150 000		
TOTAL	668 865	227 000	255 000

D. Budget annexe « Parcs de stationnement »

Par délibération en date du 7 mars 2011, la commune a choisi de procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des parcs de stationnement de la commune. Le 3 décembre 2012, le stationnement sur voirie (horodateurs) a été ajouté à cette régie. Ce budget annexe a la particularité de gérer des activités administratives et industrielles et commerciales. L'individualisation en budget annexe vise, en particulier, à une meilleure connaissance des coûts de l'ensemble des activités.

Ce budget annexe Parcs de stationnement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités de ces équipements. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Compte administratif 2019 anticipé

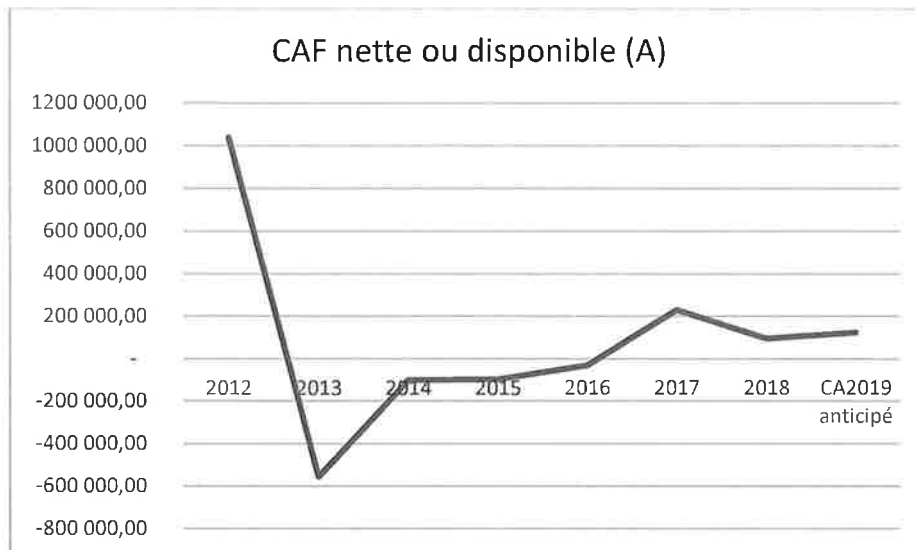
a) Fonctionnement

En €	2017	2018	BP 2019	CA2019 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 656 210,47	1 713 484,64	1 684 700,00	1 690 000,00
= Produits "flexibles" (a)	1 656 210,47	1 713 484,64	1 684 700,00	1 690 000,00
Dotations et participations (chap74)	367 041,10	150 000,00	384 680,72	200 000,00
= Produits "rigides" (b)	367 041,10	150 000,00	384 680,72	200 000,00
= Produits de gestion (a+b=A)	2 023 251,57	1 863 484,64	2 069 380,72	1 890 000,00
Charges à caractère général (chap011)	845 201,85	857 595,47	856 674,37	860 000,00
+ Charges de personnel (chap012)	268 245,45	240 377,64	287 350,00	225 000,00
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)		4,11	6 123,10	6 119,18
= Charges de gestion (b-c)	1 113 447,30	1 097 977,22	1 150 147,47	1 091 119,18
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	909 804,27	765 507,42	919 233,25	798 880,82
En % des produits de gestion	44,97%	41,08%	44,42%	42,27%
Excédent brut de fonctionnement	909 804,27	765 507,42	919 233,25	798 880,82
-Charges financières (chap66)	- 252 972,54	- 234 899,44	- 543 022,82	- 216 186,60
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	4 576,98	20 541,56		8 603,97
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 649,71	- 1 892,13		- 2 406,29
= CAF brute	660 759,00	549 257,41	376 210,43	588 891,90
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	429 654,23	453 316,23	665 514,00	464 228,46
= CAF nette ou disponible	231 104,77	95 941,18	- 289 303,57	124 663,44

Evolution de la masse salariale	CA 2018	BP 2019	CA 2019 anticipé	Ecart CA2018 / BP2019	Ecart CA2018/CA2019 anticipé
Chapitre 012	240 377,64 €	287 350,00 €	225 000,00 €	46 972,36 €	- 15 377,64 €

Le résultat du CA 2019 anticipé est en hausse par rapport au CA 2018. Les recettes réelles sont stables. Les charges réelles de fonctionnement sont en légère augmentation par rapport au CA 2018. Ces dépenses concernent une augmentation de la masse salariale consécutive à l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires pouvant être payées aux agents par mois et par un renforcement de l'équipe nécessaire à son fonctionnement, ainsi qu'au Chap65 la prise en compte de créances irrécouvrables.

L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (464K€). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



A noter l'année 2013 a connu des charges de fonctionnement importantes (chapitres 011 et 66), ainsi que des recettes faibles, conduisant à une CAF nette fortement négative. En retraçant cet épisode exceptionnel, on constate qu'en tendance, l'épargne nette (CAF nette) demeure négative jusqu'en 2016 malgré les efforts du service conduisant à son amélioration. En 2016, la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe, consécutive à la prise en charge du crédit-bail du parking du Mont d'Arbois (charges de fonctionnement), conduit à une amélioration de la CAF nette, sans que celle-ci ne soit exceptionnelle. Le CA2019 anticipé laisse attendre une CAF nette stable.

b) Investissement

En €	2017	2018	BP 2019	CA2019 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	231 104,77	95 941,18	- 289 303,57	124 663,44
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	115 659,00	129 134,20	120 000,00	147 146,18
+Réduction réelle de dépenses d'investissement (chap20+chap204+chap21+chap23)		11 570,12		
+Autres recettes réelles d'investissement (Chap16 hors emprunt nouveau+chap27+chap024)		100 000,00		
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	115 659,00	240 704,32	120 000,00	147 146,18
= Financement propre disponible (A+B+C)	346 763,77	336 645,50	- 169 303,57	271 809,62
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	44,14%	2033,74%	-10,67%	377,18%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	785 667,35	16 553,00	1 586 058,98	72 063,80
=Dépenses d'investissement	785 667,35	16 553,00	1 586 058,98	72 063,80
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- 438 903,58	320 092,50	- 1 755 362,55	199 745,82

Les investissements 2019 sont attendus à hauteur de 72K€, auxquels s'ajouteront environ 97K€ de restes à réaliser. Ils sont financés à hauteur de 377,18 % par des ressources propres.

A noter que le BP 2019 doit être retraité pour un 1,29M € de dépenses. Celles-ci sont inscrites pour les besoins de l'équilibre du budget mais ne traduisent pas la réalité des projets en investissement qui s'établissent réellement à 217 750 €.

Une fois retraité, les projets d'investissement menés en 2019 et les restes à réaliser représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 57,10% et correspondent, notamment, aux projets de rapatriement du système informatique des parkings sur le système informatique communal, afin d'améliorer sa sécurisation, sa maintenance et son suivi, à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de reprise d'étanchéité et embellissement parking du village et au remplacement de divers équipements : supports cycles, bornes de parkings, éclairage LED.

2. Etat de la dette

En préambule, il est précisé que l'état de la dette ne tient pas compte du crédit-bail du parking du Mont d'Arbois, qui est exclusivement une charge de fonctionnement, dont l'annuité est de 528 120,86 € par an. Le terme de ce contrat est prévu en 2024.

a) Bilan annuel

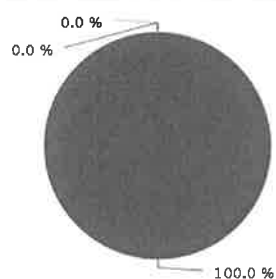
Caractéristiques de la dette au 31/12/2019			
Encours	5 466 421,75	Nombre d'emprunts *	5
Taux actuariel *	3,72%	Taux moyen de l'exercice	3,74%
Durée de vie moyenne	6 ans, 1 mois	Duration	5 ans, 7 mois
Durée résiduelle	17 ans	Durée résiduelle moyenne	11 ans, 3 mois
		* tirages futurs compris	
Charges financières en 2019			
Annuité	682 714,24	Amortissement	464 228,46
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	218 485,78	Solde ICNE	23 835,62

La classification de l'encours au 31/12/2019 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

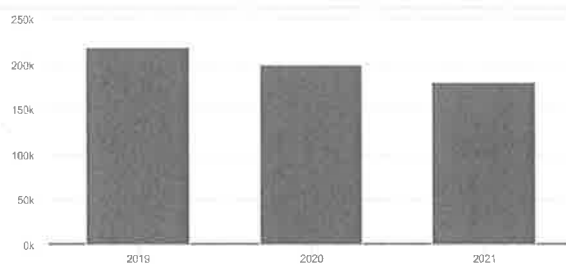
Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
1% à 2%	1 750 783,93
3% à 4%	1 536 255,43
5% à 6%	2 179 382,39
Total	5 466 421,75

Types de Taux



	Taux fixes	Taux variable	Taux structurés	Total
Encours	5 466 421,75	0,00	0,00	5 466 421,75
Pourcentage	100,00%	0,00%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 1 mois			6 ans, 1 mois
Duration	5 ans, 7 mois			5 ans, 7 mois
Nombre	5	0	0	5
Taux actuariel	3,72%	0,00%	0,00%	3,72%
Taux moyen	3,74%	0,00%	0,00%	3,74%

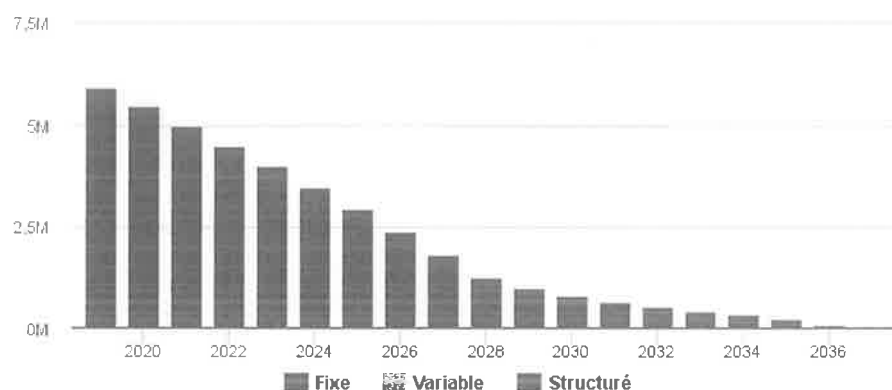
Projection N+2



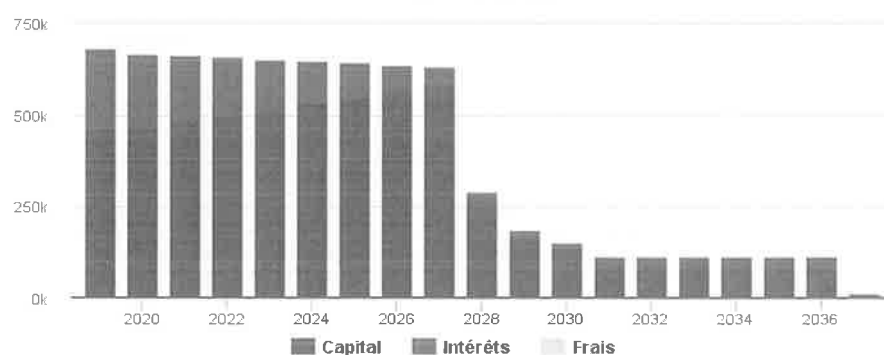
Index	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021	Coût moyen 2021
FIXE	218 485,78	4,39%	199 853,20	4,37%	180 116,84	4,35%
TOTAL	218 485,78	3,74%	199 853,20	3,71%	180 116,84	3,67%

c) Extinction

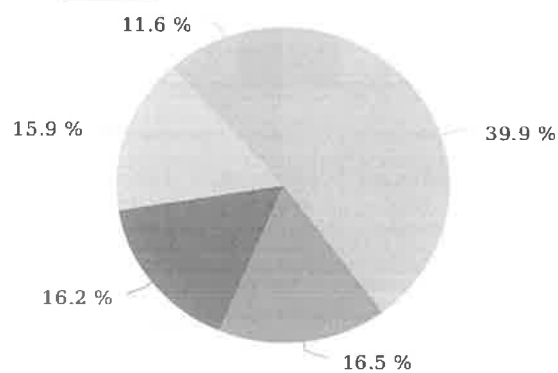
Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



d) Prêteurs



Prêteur	Montant
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	2 179 382,39
LA BANQUE POSTALE	900 000,00
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	882 850,18
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	867 933,75
CREDIT MUTUEL	636 255,43
TOTAL	5 466 421,75

3. Orientations budgétaires pour 2020

Le budget 2020 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,

- Affiner la grille tarifaire,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation des bâtiments.

a) Fonctionnement

En 2020, il est proposé de maintenir la même ligne de conduite. Une légère augmentation des dépenses de personnel sera attendue en raison de l'embauche d'un agent et de l'ouverture d'un volume de prime allouée aux résultats.

b) Investissement

En continuité de ce qui a été engagé lors de l'exercice précédent, les travaux de réfection du parking du village seront budgétés comprenant la reprise d'étanchéité (en lien avec le budget principal), la réfection et l'embellissement intérieur et des travaux d'accessibilité avec la mise en place de l'ascenseur.

Pour le budget 2020, poursuite des travaux d'étanchéité et de structure du parking du village en coordination avec les travaux de l'autogare et du jardin alpin, selon le PPI suivant :

	2020	2021
[ENTRETIENCOURANT] Entretien courant des PK		60 000
	Invest. 30 000	Invest. 30 000
[SPSOUTTETUDES] Etudes 5 PK		
	Invest. 15 000	Invest. 15 000
[SPSOUTTRAVREC2] Travaux 5 PK		
	Invest. 15 000	Invest. 15 000
[PKVILLAGESTRUCTU] PK Village Réfection complète		2 237 116
	Invest. 1 180 321	Invest. 1 056 795
[PKVILLAGEMOE] Rénovation PK Village MOE		130 000
	Invest. 60 000	Invest. 70 000
[PKVILLAGETRAV2] Création d'un ascenseur	46 450	
	Invest. 46 450	
[PKVILLAGETRAV3] Réfection complète de l'étanchéité	931 871	
	Invest. 931 871	
[PKVILLAGETRAV4] Rénovation intérieure complète		986 795
		Invest. 986 795
[PKVILLAGETRAV] Création d'abris sur cages d'escaliers	142 000	
	Invest. 142 000	
	1 210 321	1 086 795

c) Subvention du budget principal vers le budget annexe parcs de stationnement

Malgré les efforts de gestion mis en œuvre sur ce budget, une subvention du budget principal vers le budget annexe parcs de stationnement est à anticiper. L'augmentation des charges de fonctionnement évoquée plus avant et la stabilisation des recettes attendues laissent envisager une stabilisation de cette subvention dans une fourchette s'établissant entre 200K€ et 350K€.

E. Budget annexe « COMEVEN »

La commune a créé par délibération du 30 juin 2015 une régie dotée de l'autonomie financière pour l'exploitation d'un service public industriel et commercial dénommée « régie de commercialisation touristique » retraçant les opérations de commercialisation de produits touristiques, de partenariats, de commercialisation d'espaces et de séminaires. A ces activités, ont été ajoutées le 31 décembre 2015, la gestion et l'organisation de l'évènementiel, de manifestations locales, de spectacles, la communication, les relations presse et publiques et la commune. Par délibération en date du 8 novembre 2016, les activités d'accueil, d'information touristique, de promotion touristique internationale et tenues de salons, missions à caractère administratif, ont été regroupées dans la SPIC COMEVEN.

Ce budget annexe COMEVEN retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités tourisme de la commune. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Contexte national

Il convient de rappeler que les dispositions de l'article 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) et de l'article 18 du projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Dans l'intérêt touristique, économique et social de la station, le conseil municipal a choisi de conserver au-delà du 1er janvier 2017, par dérogation au 2° du I de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

2. Compte administratif 2019 anticipé

a) Fonctionnement

En €	2017	2018	BP2019	CA2019 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 646 673,52	2 146 413,57	2 300 000,00	1 738 584,29
= Produits "flexibles" (a)	1 646 673,52	2 146 413,57	2 300 000,00	1 738 584,29
Atténuations de charges (chap013)		3 888,78	-	582,12
Dotations et participations (chap74)	2 603 929,10	2 350 000,00	3 241 356,88	3 241 356,88
= Produits "rigides" (b)	2 603 929,10	2 353 888,78	3 241 356,88	3 241 939,00
= Produits de gestion (a+b=A)	4 250 602,62	4 500 302,35	5 541 356,88	4 980 523,29
Charges à caractère général (chap011)	3 781 350,48	2 979 784,22	3 749 004,00	3 497 045,64
+ Charges de personnel (chap012)	200 000,00	1 628 146,13	1 700 001,00	1 590 000,00
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)			10,00	0,92
+ Dotations aux provisions (chap68)		5 000,00	5 000,00	-
= Charges de gestion (b-c)	3 981 350,48	4 612 930,35	5 454 015,00	5 087 046,56
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	269 252,14	- 112 628,00	87 341,88	- 106 523,27
En % des produits de gestion	6,33%	-2,50%	1,58%	-2,14%
Excédent brut de fonctionnement	269 252,14	- 112 628,00	87 351,88	- 106 523,27
+ Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	12 000,00	28 659,51	82 891,21	82 891,21
- Charges exceptionnelles (chap67)		- 24,31	- 2 694,24	- 2 245,20
= CAF brute	281 252,14	- 83 992,80	167 538,85	- 25 877,26
- Remboursement courant du capital de la dette (chap16)				
= CAF nette ou disponible	281 252,14	- 83 992,80	167 538,85	- 25 877,26

Evolution de la masse salariale	CA 2018	BP 2019	CA 2019 anticipé	Ecart CA2018 / BP2019	Ecart CA2018/CA2019 anticipé
Chapitre 012	1 628 146,13 €	1 700 001,00 €	1 590 000,00 €	71 854,87 €	- 38 146,13 €

Le résultat du CA 2019 anticipé s'améliore par rapport au CA2018. Les charges de personnel restent constantes. Suite à l'effort consenti en 2018, sur les charges à caractère générale (chap011), nous notons pour l'année 2019, une augmentation des dépenses. Elle résulte des projets nouveaux portés par la nouvelle direction de l'Office du Tourisme, notamment, la réalisation d'études de marque et de positionnement, ainsi que l'organisation d'importants événements, tels que le Jazz et Toquicimes. Les recettes réelles sont quant à elle en forte baisse, impactées par le départ de plusieurs agents au sein des services et à la baisse des demandes de séminaires.

b) Investissement

En €	2017	2018	BP 2019	CA2019 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	281 252,14	- 83 992,80	167 538,85	- 25 877,26
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	644,79%	-274,64%	82,79%	-14,35%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	43 619,08	30 582,39	202 355,65	180 341,32
=Dépenses d'investissement	43 619,08	30 582,39	202 355,65	180 341,32
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	237 633,06	- 114 575,19	- 34 816,80	- 206 218,58

Les investissements 2019 ont été réalisés à hauteur de 180 341,32€.

Les projets d'investissement menés en 2019 représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 86.81 % et correspond, à l'achat de chaises numérotées pour les diverses manifestations organisées, telle que le Jazz, ainsi qu'à des achats de matériel et équipements nécessaires aux manifestations, au fonctionnement des services ou des équipements (matériels informatiques).

3. Etat de la dette

Sans objet, ce budget annexe n'a aucun emprunt.

4. Orientations budgétaires pour 2020

Le budget 2020 sera établi selon les orientations suivantes :

- Des dépenses de fonctionnement contenues,
- Maintien et développement des manifestations menées par la commune,
- Poursuite de la promotion de la station et du village en France et à l'étranger.

a) Fonctionnement

En 2020, il est proposé de développer la politique de tourisme actuellement mise en œuvre permettant d'une part d'assurer la promotion du village/station et d'autre part d'offrir des manifestations de qualité tout au long de l'année. Il est également nécessaire de tenir compte de l'impulsion donnée par la nouvelle direction de l'office du tourisme. Aussi, les actions 2020 seraient un accompagnement pour la plateforme de marque et sa déclinaison en marketing expérientiel, le déploiement du référencement digital, la refonte du site web « Megeve.com », la création de contenu photo et vidéo, un accompagnement sur l'optimisation de nos réseaux sociaux, la digitalisation de l'Accueil de l'office de tourisme, la création d'événements sur les mois d'avril et de juin, la création de partenariats avec des égéries Megève pour rayonnement de la marque (ex. Team France du Bocuse d'Or), l'organisation d'un événement B2B in situ Megève (workshop Palais des Sports et des Congrès), la mise en œuvre du projet GRC. Dans ces conditions, et bien que les services demeurent associés à l'effort général de la collectivité dans la maîtrise des charges de fonctionnement, les charges à caractère général seront inscrites pour 4,066M€.

Les dépenses de personnel (chap 012), suite à des recrutements et à la revalorisation des primes de résultats seront inscrites pour 1,7M€.

Enfin, les recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation (2,3M€ - chap70 et 75) suite à l'arrivée de personnel à la commercialisation.

b) Investissement

Le montant des investissements (chap21) s'établirait à 30K€. Il s'agit essentiellement du renouvellement de matériel informatique ainsi que du mobilier pour les salons et les événements.

c) Subvention du budget principal vers le budget annexe COMEVEN

Il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équilibre de 3,5M€, en légère hausse par rapport au BP2019 (3,24M€). Il est nécessaire ici de rappeler que la subvention d'équilibre est versée tout au long de l'année en fonction des besoins réels du service. Le montant de la subvention votée au moment du vote du budget ne sera pas nécessairement celle effectivement versée in fine au budget annexe.

F. Budget annexe « PALAIS »

Par délibération en date du 8 novembre 2016, la commune a choisi de procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Palais. Ce budget annexe a la particularité de gérer des

activités administratives et industrielles et commerciales. L'individualisation en budget annexe vise, en particulier, à une meilleure connaissance des coûts de l'ensemble des activités de ce bâtiment complexe de plus de 30 000 m².

Ce budget annexe PALAIS retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités de cet équipement. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Compte administratif 2019 anticipé

a) Fonctionnement

En €	2017	2018	BP2019	CA2019 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	2 315 282,68	2 486 059,98	2 807 664,59	2 607 664,59
= Produits "flexibles" (a)	2 315 282,68	2 486 059,98	2 807 664,59	2 607 664,59
Atténuations de charges (chap013)		88,64	-	3 225,57
Dotations et participations (chap74)	6 215 942,05	5 729 585,84	5 219 464,63	5 219 464,63
= Produits "rigides" (b)	6 215 942,05	5 729 674,48	5 219 464,63	5 222 690,20
= Produits de gestion (a+b=A)	8 531 224,73	8 215 734,46	8 027 129,22	7 830 354,79
Charges à caractère général (chap011)	2 607 529,36	2 615 183,56	2 650 000,00	2 600 000,00
+ Charges de personnel (chap012)	3 142 925,94	3 092 798,31	3 300 000,00	3 270 000,00
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)			10,00	1,39
+ Dotations aux provisions (chap68)		10 000,00	-	-
-Travaux en régie (c) (compte 722)		- 39 999,44	- 60 000,00	- 60 000,00
= Charges de gestion (b-c)	5 750 455,30	5 677 982,43	5 890 010,00	5 810 001,39
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	2 780 769,43	2 537 752,03	2 137 119,22	2 020 353,40
En % des produits de gestion	32,60%	30,89%	26,62%	25,80%
-Charges financières (chap66)	- 824 357,44	- 884 348,28	- 860 000,00	- 860 000,00
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	3 256,64	11 352,08	5 000,00	433,27
-Charges exceptionnelles (chap67)		- 335,91	- 2 380,50	- 2 380,50
= CAF brute	1 959 668,63	1 664 419,92	1 279 738,72	1 158 406,17
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	1 121 007,86	1 167 173,53	1 185 516,00	1 185 516,00
= CAF nette ou disponible	838 660,77	497 246,39	94 222,72	- 27 109,83

Evolution de la masse salariale	CA 2018	BP 2019	CA2019 anticipé	Ecart CA2018 / BP2019	Ecart CA2018/CA2019 anticipé
Chapitre 012	3 092 798,31 €	3 300 000,00 €	3 270 000,00 €	207 201,69 €	177 201,69 €

Le résultat du CA 2019 anticipé est en baisse par rapport au CA 2018 en raison, notamment de la baisse de la subvention d'exploitation versée par le budget principal à ce budget annexe. Les recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport au CA 2018. Les charges à caractère général sont stables. La masse salariale est en hausse entre le CA 2018 et le CA 2019 anticipé. Pour mémoire, le transfert de la masse salariale des agents de la médiathèque au budget annexe est intervenu pour le budget 2019 de même que les agents hypro au 1^{er} avril. Le budget annexe s'est également vu impacté les dépenses liées au chômage.

b) Investissement

En €	2017	2018	BP2019	CA2019 anticipé
------	------	------	--------	-----------------

CAF nette ou disponible (A)	838 660,77	497 246,39	94 222,72	27 109,83
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - compte 10222			57 070,00	58 514,00
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)		479 184,00	908 205,00	534 205,00
+Autres recettes réelles d'investissement (Chap16 hors emprunt nouveau+chap27+chap024)	15 000,00	589,05		
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	15 000,00	479 773,05	965 275,00	592 719,00
+Produits exceptionnels (cpt 775 cession immo) (C)				
= Financement propre disponible (A+B+C)	853 660,77	977 019,44	1 059 497,72	535 609,54
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	186,89%	112,63%	68,65%	57,05%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	456 771,86	867 497,16	1 543 292,05	991 378,51
- Participations et investissements financiers nets (chap16+chap26+chap27)		18 589,05		
=Dépenses d'investissement	456 771,86	886 086,21	1 543 292,05	991 378,51
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	396 888,91	90 933,23	483 794,33	425 769,34

Les investissements 2019 ont été réalisés à hauteur de 991K€ (en sus, un reste à réaliser de 419K€). Ils sont financés à hauteur de 57,05% par des ressources propres. La subvention d'équipement versée par le budget principal pour le financement des investissements a été de 465K€ (chap13).

Les projets d'investissement menés en 2019 et les restes à réaliser représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 91,39% et correspondent :

- Remise en route de la turbine.
- Audit technique et énergétique du Palais. Cet audit réalisé par la SPL OSER (actuellement en cours) a pour objectif de déterminer les travaux d'économie d'énergie pouvant être réalisés pour diminuer la consommation de fluides du bâtiment et optimiser sa gestion. Les travaux sont chiffrés, les économies d'énergie sont estimées et l'amortissement des investissements est également indiqué permettant d'avoir un panel clair de solutions. La SPL OSER doit également travailler avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune (D2X) sur des scénarii de restructuration de l'existant/économie d'énergie qui permettront à la collectivité de se positionner sereinement sur la suite du projet de rénovation.
- Réfection des rideaux et moquettes de la salle des congrès.
- Création et aménagement de la salle d'exposition à la place de l'espace dédié aux enfants de la médiathèque.
- Etude pour la création d'un tennis couvert : en cours.
- Aménagements d'une garderie pour enfants : espace Kids
- Travaux et aménagements au niveau du secteur aquatique : aménagements des bureaux pour le service HYPRO et les techniciens
- Travaux et aménagements de la patinoire : achat d'une surfaceuse pour la patinoire intérieure et remplacements de pièces pour remise en route au printemps (cause panne)

2. Etat de la dette

a) Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2019			
Encours	25 643 529,84	Nombre d'emprunts *	2
Taux actuariel *	2,84%	Taux moyen de l'exercice	2,86%

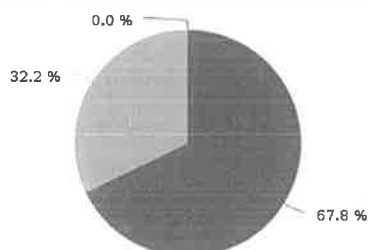
Durée de vie moyenne	8 ans, 9 mois	Duration	7 ans, 7 mois
Durée résiduelle	16 ans, 10 mois	Durée résiduelle moyenne	15 ans, 10 mois
		* tirages futurs compris	
Charges financières en 2019			
Annuité	1 949 014,47	Amortissement	1 185 515,98
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	763 498,49	Solde ICNE	369 617,29

La classification de l'encours au 31/12/2019 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

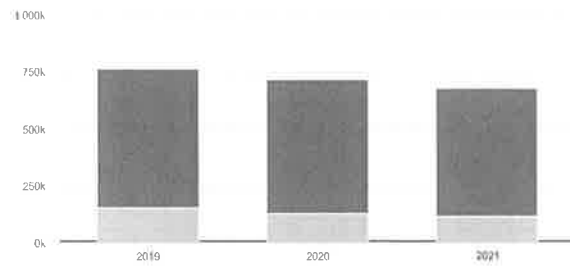
Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
1% à 2%	8 250 516,46
3% à 4%	17 393 013,38
Total	25 643 529,84

Types de Taux



	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	Total
Encours	17 393 013,38	8 250 516,46	0,00	25 643 529,84
Pourcentage global	67,83%	32,17%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	8 ans, 11 mois	8 ans, 5 mois		8 ans, 9 mois
Duration	7 ans, 5 mois	8 ans		7 ans, 7 mois
Nombre d'emprunts	1	1	0	2
Taux actuariel	3,40%	1,66%	0,00%	2,84%
Taux moyen	3,40%	1,74%	0,00%	2,86%

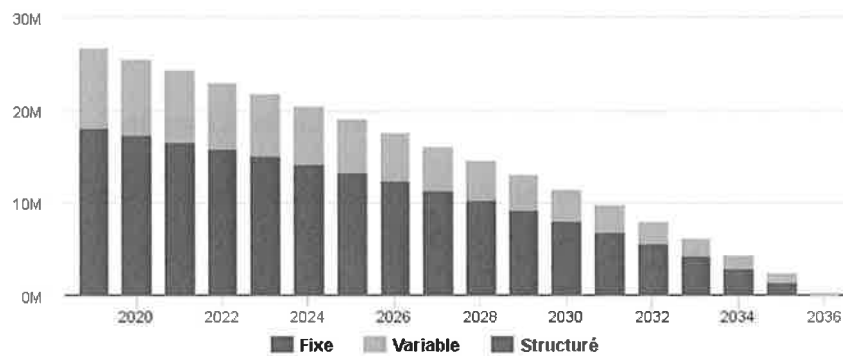
Projection N+2



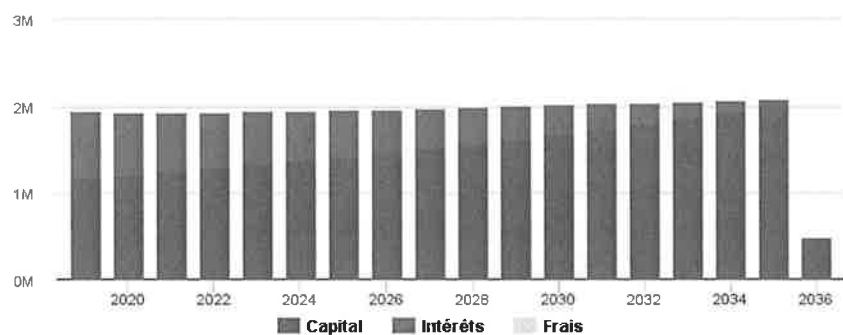
Index	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021	Coût moyen 2021
FIXE	614 540,73	3,35%	592 377,05	3,35%	565 787,22	3,35%
LIA	148 957,76	1,75%	125 682,02	1,57%	113 113,64	1,50%
TOTAL	763 498,49	2,86%	718 059,07	2,80%	678 900,86	2,79%

c) Extinction

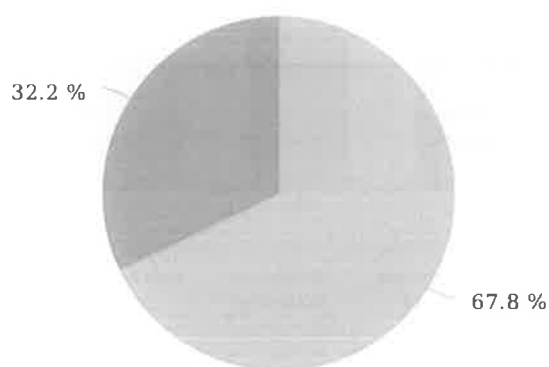
Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



d) Prêteurs



Prêteur	Montant
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	17 393 013,38
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 250 516,46
TOTAL	25 643 529,84

3. Orientations budgétaires pour 2020

Le budget 2020 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Affiner la grille tarifaire,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation du bâtiment et améliorant sa commercialité.

a) Fonctionnement

En 2020, les recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation (2,8M€ - chap70 et 75).

Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées malgré l'augmentation de certaines dépenses comme le personnel (chap012), suite à la revalorisation des primes de résultats et le basculement de services du budget principal vers ce budget annexe (3,5M€). A titre prudentiel, les charges à caractère général sont inscrites pour 2,65M€, malgré l'effet attendu des travaux réalisés pour générer des économies d'énergie ou de charges (ex : turbine, dissociation bassins balnéo, neutraliseur de chlore).

b) Investissement

Les principaux investissements envisagés sont les suivants :

- Travaux d'aménagement locaux patinoire centrale (40 000€ TTC)
- Réfection du plafond des piscines intérieures (614 000€ TTC)
- Mise place d'un neutraliseur de chlore pour économie d'eau (150 000€ TTC)
- Mise en conformité du pédiluve extérieur (15 000 € TTC)
- Réfection court de tennis (38 000€ HT)
- Changement panoplie et échangeur thermique pour économie d'énergie (200 000€ TTC)
- Réfection des plages piscine extérieure (50 000€ TTC)
- Relampage LED de certains secteurs (15 000 € TTC pour un secteur, 50 000€ pour la patinoire intérieure)

Sous réserve du vote de l'APCP relative à la restructuration du palais après les élections municipales, le PPI serait le suivant :

	2020	2021	2022
[APCPRESTRUCTPALAIS] APCP-Restructuration Palais Phase 2			9 107 049
	Invest. 70 000	Invest. 5 505 971	Invest. 1 325 800
	Sub. 70 000	Sub. 5 505 971	Sub. 1 325 800
[RESTRUCMOECONG] MOE CONGRES		329 832	
	Invest. 30 000	Invest. 299 832	

		Sub. 30 000	Sub. 299 832	
			586 699	
	[RESTRUCMOEGYM] MOE GYMNASSE	Invest. 40 000	Invest. 546 699	
		Sub. 40 000	Sub. 546 699	
				2 725 800
	[RESTRUCTRAVCONG] TRAVAUX CONGRES		Invest. 1 400 000	Invest. 1 325 800
			Sub. 1 400 000	Sub. 1 325 800
			3 259 440	
	[RESTRUCTRAVGYM] TRAVAUX GYMNASSE		Invest. 3 259 440	
			Sub. 3 259 440	
	[DEPRECURRENTES] Dépenses récurrentes			
		Invest. 78 000	Invest. 550 000	Invest. 550 000
	[20PATINOIREEXT] Réfection locaux patinoire extérieure	40 000		
		Invest. 40 000		
	[20TENNIS] Entretien tennis	38 000		
		Invest. 38 000		
	[DEPRECU] Dépenses récurrentes non affectées moyenne annuelle 550K€			
			Invest. 550 000	Invest. 550 000
	[ECOENERGIE] Travaux d'économie énergie/fluides	415 000		
		Invest. 415 000		
	[20EAU] Mise en place d'un neutraliseur de chlore pour éco d'eau	150 000		
		Invest. 150 000		
	[20ELECLED] Passage aux LED	65 000		
		Invest. 65 000		
	[20ELEC] Changement panoplie et échangeur thermique	200 000		
		Invest. 200 000		
	[PISCINEEXTERIEURE] Piscine extérieure	65 000		
		Invest. 65 000		
	[PEDILUVES] Réfection et mise en conformité pédiluves	15 000		
		Invest. 15 000		
	[PLAGES] Réfection des plages	50 000		
		Invest. 50 000		
	[PISCINEINTERIEUR] Rénovation plafond piscine intérieure	614 000		
		Invest. 614 000		
	[PLAFOND] Réfection plafonds piscine	614 000		
		Invest. 614 000		
	TOTAL DEPENSES	1 242 000	6 055 971	1 875 800

c) Subvention du budget principal vers le budget annexe Palais

Il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équilibre de 5,3M€, stable par rapport au BP2019 (5,2M€). Il est nécessaire ici de rappeler que la subvention d'équilibre est versée tout au long de l'année en fonction des besoins réels du service. Le montant de la subvention votée au moment du vote du budget ne sera pas nécessairement celle effectivement versée in fine au budget annexe.

Afin de financer les travaux d'investissement évoqués plus avant, il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équipement d'environ 1,1M€. Les travaux de rénovation énergétique et de réfection des plafonds des piscines intérieures, la mise place d'un neutraliseur de chlore pour économie d'eau, ainsi que le changement panoplie et échangeur thermique pour économie d'énergie s'inscrivent dans une logique globale de rénovation du bâtiment. Aussi, la commune pourrait choisir de procéder à la déconsignation d'une partie du produit de la vente des Véria (pour mémoire, consigné et fléché pour les travaux de rénovation du Palais) afin de ne pas oblitérer les facultés d'investissement du budget principal.

